

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques – Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020
PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt, le 15 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17 heures 40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA-ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA (à partir de 18h33), M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 19h15).

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES représentée par M. CORRÉGÉ ; Mme BISAUTA représentée par M. le Maire (jusqu'à 18h33) ; Mme ZITTEL représentée par M. DAUBISSE ; Mme DELOBEL représentée par M. MILLET-BARBE ; M. BERGÉ représenté par Mme HERRERA-LANDA présente (jusqu'à 19h15).

Absent (s) :

Aucun

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Ordre du jour

ADMINISTRATION GENERALE

6

1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales..... 6
2. Composition des Commissions extramunicipales - Modifications de la composition et désignation des membres non élus19
3. Association SOLIHA Pays basque - Désignation du représentant de la commune au Conseil d'administration20
4. Association Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) Estuaire de l'Adour - Désignation des représentants de la commune21
5. Association Villes Internet - Désignation du représentant de la commune21
6. Association internationale et réseau français des villes éducatrices - Désignation du représentant de la commune.....22
7. Création d'une chambre funéraire au 2 chemin de Trouillet - Avis du Conseil municipal22

SPORTS

23

8. Stade Jean Dauger - Lancement de la procédure avec négociation, désignation du jury du marché de conception-réalisation pour la construction du Centre de Formation et de Perfectionnement désigné sous le nom d'AB CAMPUS23
9. Complexe aquatique des Hauts de Bayonne - Réparation de désordres - Protocole d'accord entre la Ville de Bayonne et les sociétés Soriano et Barrière, Coste Architectures, Etchart construction, GMT et Dekra industrial.....23
10. Convention de mise à disposition des locaux du club house Maurice Celhay, au profit de l'Aviron Bayonnais Omnisports, de l'Aviron Bayonnais Football Club et de l'Aviron Bayonnais Rugby Amateur24
11. Fonds de concours Communauté d'agglomération Pays basque - Travaux stade Didier Deschamps - Convention financière avec la Communauté d'agglomération Pays basque 25

CULTURE ET PATRIMOINE

25

12. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Société des Sciences Lettres et Arts de Bayonne pour l'édition d'un ouvrage de référence25
13. Fixation des tarifs pour la saison 2020/2021 des "Dimanches en musique"26
14. DIDAM - Expositions "Graphic Waves" et "Hugo Pratt, dessin au long cours"26
15. Acquisitions en faveur des collections du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne27
16. Régularisation de la convention relative à l'organisation du concert du Nouvel An 2019.....27

17. Musée Bonnat-Helleu - Concert du Prix du musée Bonnat-Helleu	28
18. Médiathèque - Demande de prêt d'un document ancien par le Musée Jeanne d'Albret.....	28
19. Médiathèque - Action culturelle - Contrats de travail dans le cadre des Rencontres internationales des femmes écrivaines	28
20. Muséum d'histoire naturelle - Prêt d'une exposition du muséum au Lycée Louis de Foix de Bayonne.....	29
DEVELOPPEMENT DURABLE	29
21. Signature d'une convention de partenariat pour l'entretien du "Jardin des Remparts"	29
DEVELOPPEMENT URBAIN	30
22. Etablissement d'une convention d'Action Foncière « Cœur Saint Esprit » entre la ville de Bayonne et l'EPFL Pays Basque	30
23. Opération mixte d'aménagement secteur de Matras - Demande d'intervention de la CAPB pour engagement des études de faisabilité.....	36
24. Opération mixte d'aménagement secteur de Montalibet - Demande d'intervention de la CAPB pour engagement des études de faisabilité.....	36
25. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.....	42
ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE.....	42
26. Aire de jeux de la Cité des arts - Convention avec la Communauté d'agglomération Pays basque	42
27. Enfouissement de lignes électriques avenue Louis de Foix lié aux travaux du Tram'bus (ligne 2) - Approbation de l'inscription au programme d'électrification du Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA) et du financement des travaux.....	43
28. Occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau de transport et de distribution de gaz - Instauration d'une redevance	43
FINANCES	43
29. Exercice 2020 - Budget principal - Décision modificative n°1.....	43
30. Garantie d'emprunt Habitat Sud Atlantic - Réaménagement de prêts.....	46
31. Remises gracieuses de créances	47
FONCIER	47
32. Déclassement et désaffectation des locaux constituant le Bar du Théâtre	47

33. Convention de mise à disposition et de gestion du terrain de football de Lauga au profit du Centre Hospitalier de la Côte Basque, dans le cadre du projet transfrontalier de gestion de crise HeliNET	48
34. Cession à Monsieur Arnaud Boyer de Fonscolombe de la Mole d'une partie de la parcelle AV101 située chemin de Saint-Etienne	48
MARCHES PUBLICS	48
35. Acquisition de mobilier urbain - Lot n°3 - Barrières centre-ville et périphérique - Attribution d'un accord-cadre à bons de commande.....	48
36. Marché en garantie totale de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air et de fourniture de chaleur - Marché n° 18112 conclu avec la Société Dalkia - Signature de l'avenant n° 4	49
37. Procédures de mises en concurrence - Indemnisation des intervenants extérieurs.....	49
38. Acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (années 2021-2024) - Constitution du groupement de commandes avec le CCAS - Lancement de la consultation des entreprises et signature des accords-cadres	49
39. Acquisition de matériels informatiques et de logiciels courants - Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS de Bayonne - Lancement de la consultation des entreprises et signature des accords-cadres	50
POLITIQUE LINGUISTIQUE	50
40. Office Public de la Langue Basque (OPLB) - Signature d'une convention de partenariat	50
41. Association Euskaltzaindia / Académie de la langue basque - Avenant à la convention pour l'année 2020.....	50
RESSOURCES HUMAINES	51
42. Modification du tableau des effectifs.....	51
43. Convention de participation pour la protection sociale complémentaire des agents de la ville en matière de prévoyance.....	52
SERVICES PUBLICS	54
44. Service public de la fourrière automobile - Approbation du choix du mode de gestion et lancement de la procédure de délégation de service public.....	54
45. Délégation de service public de la fourrière automobile - Rapport du délégataire pour l'année 2019	54
46. Délégation de service public du réseau de chaleur des Hauts de Bayonne - Rapport du délégataire pour l'année 2019.....	54
COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES	57

47. SEML Golf du Makila Bayonne-Bassussarry Pays Basque - Conseil d'administration	57
48. SEML Golf du Makila Bayonne-Bassussarry-Pays Basque - Rapport pour l'exercice 2019 des représentants de la ville au Conseil d'administration.....	58
49. SO.CO.MIX - Rapport pour l'exercice 2019 du représentant de la Ville au Conseil d'administration	58
50. Syndicat mixte du Musée Basque - rapport pour l'exercice 2019 du représentant de la ville au Conseil d'administration	59
51. Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurrak - Rapport d'activité 2019	59
52. Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) - Rapport d'activité 2019	59
53. SACICAP Procivis Aquitaine Sud - Rapport pour l'année 2019 du représentant de la Ville	61
ADMINISTRATION GENERALE	62
54. Maintien du bureau de poste du quartier Polo-Beyris.....	62
55. Train de nuit « La Palombe bleue »	63

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, merci pour votre présence assidue à cette réunion du Conseil du 15 octobre. Je vais demander à notre benjamin, je ne le vois pas, Etienne Boutonnet, au fond, de bien vouloir faire l'appel des présents.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : (*Appel*)

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Boutonnet. Je vous propose, mes chers collègues, de commencer ce Conseil par l'approbation du procès-verbal des séances de trois de nos Conseils municipaux des 4 juillet, 10 juillet et 23 juillet. Nous l'avons reçu au secrétariat. Aucune observation en amont de ce Conseil municipal, mais comme vous le savez, il n'est pas trop tard pour les formuler en séance.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vous propose donc de considérer que j'ai satisfait à cette obligation, et que vous approuvez ces trois procès-verbaux de séance. Nous passons à la lecture des rapports.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales

M. LE MAIRE : Le premier rapport, comme à l'habitude, il me revient de le présenter. Il ne donne pas lieu à vote, mais il peut donner lieu à questions, bien sûr. C'est le compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des dispositions du Code général des collectivités territoriales. C'est une liste qui vous a été adressée, dont vous avez eu connaissance déjà à la Commission générale qui s'est réunie il y a quelques jours, au cours de laquelle vous avez eu la possibilité de vous exprimer, ce que vous n'avez pas manqué de faire d'après ce que j'ai compris. Maintenant, est-ce qu'il y a, ce qui est possible aussi en séance, des demandes d'explications sur ce premier rapport de compte rendu ? Oui, Monsieur Etcheto, vous avez la parole.

M. ETCHETO : Merci. Mes chers collègues, Monsieur le Maire, au milieu de ces nombreuses décisions, il manque une décision qui a fait pourtant abondamment parler d'elle ces dernières semaines. Je veux parler bien entendu de l'arrêté que vous avez écrit il y a trois semaines maintenant et qui a été qualifié par beaucoup d'arrêté « anti-SDF ». Un des reproches qui a pu vous être fait à cette occasion, c'est d'avoir justement pris cet arrêté tout seul, sans avoir pris la peine de nous consulter, ni même d'informer les membres de votre Conseil municipal, ni les instances réglementaires compétentes comme le CLSPD, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. C'est donc la moindre des choses d'aborder cette question devant la représentation municipale. La question qui est soulevée est en effet sérieuse et réelle, celle plus largement de la tranquillité publique dans notre ville. Une tranquillité publique qui, faut-il le rappeler, est le droit de tous. La question mérite donc d'être abordée, de manière sereine et de manière sérieuse.

Monsieur le Maire, l'arrêté que vous avez pris ne permet pas de traiter cette question ni de manière sereine ni de manière sérieuse. C'est pourquoi, comme d'autres, nous vous avons demandé de le retirer et nous vous le demandons ce soir à nouveau. Pour autant, cette demande ne correspond en aucun cas de notre part à une forme d'angélisme, en aucune façon. Je dirais même que l'arrêté et l'émotion qu'il a fait naître viennent faire diversion sur les véritables enjeux. Peut-être était-ce d'ailleurs l'un des objectifs recherchés ? Il y a en effet un problème de tranquillité publique à Bayonne comme ailleurs également. Une tranquillité publique qui s'est dégradée ces dernières années, une dégradation peut-être aussi exacerbée depuis le confinement et le déconfinement. Je crois que nous l'avons tous constaté. Le déni a trop longtemps dominé sur le sujet. Depuis, des événements dramatiques sont passés par là récemment, qui ont fait reprendre contact avec la réalité. Que vous en preniez conscience, tant mieux.

La réponse que vous avez choisie est une mauvaise réponse. D'abord, c'est une réponse de com', vous faites du bruit pour donner l'illusion de l'action politique. Une réponse qui est aussi gênante quand elle s'inscrit dans une obsession de vouloir faire un centre-ville bien propre, entièrement dédié à la terrasse de café, je la mentionne parce qu'elle est mentionnée dans l'arrêté, et au shopping touristique. C'est aussi une réponse qui vient montrer du doigt une population, pour le coup l'une des plus fragiles, une cible facile en quelque sorte, qui conduit à masquer tout le reste. La dégradation des comportements sociaux, la montée des incivilités et de certaines formes de délinquance sont bien des réalités, mais elles sont très loin d'être l'apanage du public que vous avez choisi de cibler. On en a un exemple : la veille même du jour où vous avez rendu public cet arrêté, les dérives des soirées festives au Petit Bayonne ou en centre-ville, les trafics en tout genre à Saint-Esprit ou ailleurs, la détérioration de l'ambiance et de la cohabitation dans de très nombreux quartiers populaires, les nuisances sonores un peu partout, les tensions et les risques accrus liés aux déplacements, j'en oublie sans doute, les problèmes ne manquent pas, nous le savons tous.

Nous savons tous également que la remédiation n'est pas facile et ne sera pas facile. Elle ne viendra pas en tout cas de faux-semblants. Pour vous montrer que nous sommes prêts à souscrire à certaines décisions, aux propositions que vous avancez, un exemple, le renforcement des effectifs de police municipale est de notre point de vue indispensable pour que ces agents puissent faire leur travail, un travail de plus en plus difficile, correctement et dans de bonnes conditions. Dans une ville qui a pris 25% de population supplémentaire ces dernières années, c'est même quelque chose qui aurait dû être largement anticipé. Même chose, bien entendu pour le travail de prévention et pour bien d'autres missions de médiation. Ces dernières années, la situation s'est dégradée, au point de donner parfois le sentiment à de nombreux Bayonnais qu'elle échappe aux pouvoirs publics. Pour retrouver davantage d'apaisement et pour rétablir la confiance sur le sujet, il faudra du temps et un travail de longue haleine sur le terrain, avec beaucoup de présence humaine, bien davantage que de la com', ou de mauvais coups d'éclat, comme vous en avez donné l'exemple. C'est ce que nous vous demandons. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, il y a-t-il d'autres questions qui sont en relation avec ce qui est contenu ? Il n'y en a pas d'autres.

Je vais d'abord vous dire que le Maire a la police de l'assemblée. Monsieur Abadie, excusez-moi. Attendez, je vais vous dire une chose. L'assemblée, les personnes qui sont dans le public n'ont pas la parole et ne prendront pas la parole. Que les choses soient claires de ce point de vue. J'ai reçu tout à l'heure une délégation de deux personnes qui m'ont demandé à être rencontrées. Je leur ai proposé un rendez-vous samedi, après-demain, en fin de matinée, ici même d'ailleurs. J'ai une autre réunion dans la matinée. Voilà la réponse que je fais à ça. Maintenant, cette séance du Conseil municipal, elle est sous la présidence du Maire qui justement a autorité de police dans l'organisation de l'assemblée et vous dit qu'il n'y aura pas de prise de parole en dehors, bien sûr, des membres du Conseil municipal, ce que va faire bien sûr Jean-Marc Abadie. Allez-y.

M. ABADIE : Jaun auzapeza, Jaun andereak,
Denek badakigu: pobreziak herrialde anitz hunkitzen ditu egoera ekonomiko eta sozialaren desegite larriarekin. Birus madarikatua!
Baionak eta inguruko hiriek gizarte-laguntzako neurriak pentsatu behar dituzte prekariedade handiaren kontra aritzeko, bainan pobrezian diren pertsona guzientzat ere.
Horregatik, inbentario, koordinazio, ikusmolde eta proposamen lan bat egin behar da oraino bildu ez den Elkartasun Batzordearen baitan. Batzorde hau hiriaz kanpoko bihurtzen ahalko da. Prekariedadearen biltzarra edo Gizarte Kohesioaren Koordinazio bat izan daiteke.
Horren ondotik, hiriko gizarte politikan zuzendutako hiriko kontseilu zehatz batendako elkar bil gintezke.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, nous avons nous aussi une intervention à faire à ce sujet. Nous avons déjà, dès le Conseil municipal du 10 septembre, regretté que la séance soit exclusivement consacrée aux travaux du Stade Jean Dauger, et que les problématiques de solidarité et précarité ne fassent pas l'objet d'un examen attentif et spécifique dans une période de rentrée, dans un contexte d'urgence sociale. En effet, nous pensons que c'est à une municipalité d'impulser une large réflexion, notamment citoyenne, et en partenariat vis-à-vis de mesures d'accompagnement social des publics les plus en difficulté, dont les fameux « SDF », qui ont fait l'objet malheureusement en cette fin septembre d'un arrêté indigne que nous combattons avec force et que notre groupe a vivement dénoncé. Jeter ainsi l'opprobre sur une population en grande précarité et en proie à une série de problématiques est scandaleux, d'autant que cela ne résout absolument rien sur le fond.

Ce qui est questionné aujourd'hui par cette intervention et par les autres interventions, ce sont les politiques sociales d'une collectivité comme la Ville de Bayonne, dans un contexte actuel du COVID notamment, et de mesures sanitaires prises qui font des dommages collatéraux sur la vie professionnelle et sociale de tout un chacun.

Monsieur Guy Boulanger, le directeur du SDSEI, c'est l'ancien MSD du département sur la circonscription bayonnaise, vient d'indiquer que le nombre d'inscriptions au RSA a augmenté de 8% depuis le confinement. Cette situation qui se dégrade est corroborée par de nombreuses associations qui œuvrent sur le terrain, essentiellement composées de bénévoles dont nous louons ici, tous et toutes, l'engagement pour les plus démunis et qui sont à bout de souffle et de moyens. Ainsi, par exemple, ces associations font remonter sans cesse un nombre de places en hébergement d'urgence complètement insuffisant, des locaux d'accueil insalubres, indignes ou inadaptés, ou un manque de bagagerie. Tous les observatoires sont d'accord pour clamer haut et fort que la situation risque considérablement de s'aggraver, notamment au niveau économique, avec des licenciements à venir en nombre et des remboursements d'emprunts que moult entreprises vont commencer à effectuer courant 2021.

Aussi, dans le cadre d'une démarche constructive qui fait partie de l'ADN du groupe de Bihar Baiona, Demain Bayonne, voici une demande formelle que nous faisons au sein de cette représentation de l'ensemble de la population bayonnaise. Nous proposons que se tienne prochainement un Conseil municipal spécifique centré sur la politique sociale de la Ville. Nous en avons bien fait un exclusivement sur les travaux du stade Jean Dauger et le projet de centre de formation pour le Rugby Pro.

Certes, la question sociale est aussi une thématique prise en charge au niveau de l'agglomération, mais pour nous cela ne doit pas exonérer la Ville de ses responsabilités, bien entendu. De façon concomitante ou dans un second temps, on pourrait mener un travail conjoint sur le territoire plus large avec les municipalités Angelu, Miarritze, Hiriburu et Bokale. En préalable pour nous à ce futur Conseil municipal thématique et en guise de préparation ad hoc, nous demandons, nous proposons, nous insistons pour qu'un travail d'état des lieux, de coordination, d'échanges et de propositions puisse se réaliser dans le cadre par exemple de la Commission solidarité, qui ne s'est pas encore réunie et qui pourrait devenir extramunicipale, du type de celle des fêtes de Bayonne. Cela pourrait ressembler à des assises de la précarité ou une sorte de coordination de la cohésion sociale.

Parmi les premiers sujets à traiter et à réorganiser, il y a les distributions alimentaires, les domiciliations, les accueils de jour, la santé mentale, les microcrédits, etc. Cela pourra d'autant plus enrichir l'analyse des besoins sociaux que le CCAS doit réaliser comme vous le savez, durant la première année de cette mandature. Il pourrait aussi se mener à cette occasion une réflexion sur une stratégie adaptée aussi en matière de structures d'insertion par l'activité économique.

Pour terminer, cette coordination de cette instance doit, selon nous, être confiée au CCAS. Parmi ces structures potentielles appelées à y participer, pour nous, il y a les associations comme le Secours catholique, le Point Accueil Jour, la Table du soir, la Croix-Rouge, la Banque Alimentaire, Emmaüs, etc. Il y a des institutions comme le SDSEI dont j'ai parlé, la Direction départementale de la cohésion sociale, Atherbea, les services de l'hôpital comme EMOA qui s'occupe aussi des plus démunis, certains services de la CAF, de la CPAM ou de la Sauvegarde. Nous pensons que c'est par ce travail collectif, ce croisement de compétences dans le respect des interventions de chacun que nous pourrons faire face à ces défis qui se présentent à nous. Pour nous, il en va de notre responsabilité d'élus et nous sommes mis en demeure d'apporter des réponses très concrètes en ce début de délitement de la situation économique et sociale. Merci, Monsieur le Maire, de répondre très précisément à cette demande expresse.

M. LE MAIRE : Madame Capdevielle, vous avez la parole. Vous avez fini ou pas ?

M. ABADIE : On leur demande fortement, c'est une évidence et on va même s'y opposer...

M. LE MAIRE : Vous répondez à qui, Monsieur Jean-Marc Abadie ?

M. ABADIE : Je réponds aux voix que j'entends derrière moi.

M. LE MAIRE : Vous êtes en séance de Conseil municipal, je vous demande de rester avec nous et de répondre au Maire. Madame Capdevielle, vous avez la parole, s'il vous plaît, vous pouvez vous exprimer.

Mme CAPDEVIELLE : Merci Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, en prolongement à ce que vient de dire notre collègue Henri Etcheto, et ce que vient de dire également Jean-Marc Abadie, il manque également dans ce compte rendu une dernière décision, probablement la dernière que vous avez prise et qui est très récente, c'est la décision d'installer des grilles qui empêchent les SDF de pouvoir rester à l'abri des casemates de Mousserolles. Vous avez indiqué dans la presse que vous assumiez complètement cette décision qui vient en complément à l'arrêté que vous avez pris et qui est extrêmement choquante et à laquelle nous n'étions absolument pas habitués à Bayonne. Cette décision ne figure pas dans ce compte-rendu. On souhaite également que ce sujet soit abordé. Il vient en complément de tout ce qui vient d'être dit et nous voulions vous indiquer également à ce sujet qu'on ne partage absolument pas et qu'on désapprouve totalement cette prise de décision très mal perçue dans une ville comme nous concevons Bayonne, ville d'accueil et de partage.

M. LE MAIRE : Monsieur Esteban.

M. ESTEBAN : Il apparaît évident ici comme ailleurs, qu'il faut créer à Bayonne des hébergements, non pas seulement des hébergements d'urgence, comme à Biarritz la Maison de Gilles, à Anglet Ma Nuit. Il est maintenant nécessaire de créer des places d'hébergement d'insertion où l'on peut se poser, faire une pause, « pausa, pausa egin », pour que les sans-logis commencent enfin à se projeter. Ce sont des séjours de six mois. C'est une solution qui peut être menée en concertation et en soutenant les associations spécialisées, nous pensons tous à Atherbea par exemple. Ce dispositif éviterait que les gens soient baladés d'un lieu à l'autre, d'une saison à une autre. Il permettrait de réduire la population des sans-logis. Ces dispositifs pourraient s'accompagner d'un dispositif gouvernemental qui s'appelle le Logement d'abord et qui existe pour explorer et développer avec des moyens sociaux, parfois thérapeutiques, un accompagnement, et préparer pour chacun d'entre nous un retour de nos concitoyens à la vie normale.

Une mairie et une intercommunalité CAPB, Communauté d'Agglomération Pays Basque, qui sont capables de financer des stades, sont bien capables de s'engager vers les plus pauvres d'entre nous. Restons surtout humanistes, Monsieur le Maire, et vous l'êtes. Croire en l'autre, voilà un beau projet humaniste pour Bayonne. Ce serait tout à votre honneur, comme vous avez su le faire, pour soutenir l'hébergement des migrants. Milesker.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Esteban. Il y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Nous sommes sur le rapport numéro 1, qui s'appelle donc « Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre des dispositions du Code général des collectivités territoriales ».

Première question posée : est-ce que l'arrêté de police dont vous parliez tout à l'heure devait être évoqué dans ce compte rendu ? La réponse est non, elle ne relève pas du compte-rendu des décisions du maire. Ces décisions sont prises au titre des pouvoirs de police qui sont propres à la fonction de maire. Donc je ne vais pas répondre à cette question pour l'heure, mais je ne vais pas supprimer ce débat puisque vous le souhaitez. Si nous le pouvons en fin de séance, on évoquera cela en même temps que j'avais une motion concernant la Poste du Polo, parce que vous savez que nous avons aussi une motion dans laquelle nous sommes d'accord *a priori* qu'il nous faut adopter. J'avais prévu de le mettre à la fin de la séance, parce que voyez-vous en Conseil municipal, il y a des sujets qui sont abordés dans un ordre qui est parfaitement défini et il faut qu'ils soient abordés dans l'ordre qui est effectivement ainsi proposé.

Je constate qu'en dehors de ce que vous venez de dire et qui nous amène effectivement à devoir avoir cette discussion et que je suis prêt à avoir avec vous, il n'y a pas d'autres questions ? Alors, Monsieur Etcheto, il n'y a pas d'autres questions. Est-ce qu'il y a une question sur une des décisions prises ?

M. ETCHETO : Ce n'est pas une question. Je reviens sur votre proposition. Je pense que le débat sur ce sujet-là est important et mérite beaucoup mieux que d'être traité en fin de séance tardivement.

M. LE MAIRE : Oui, mais il y a un ordre du jour.

M. ETCHETO : Alors je fais suite peut-être à la proposition qui vous a été faite par notre groupe, peut-être, d'avoir une séance spécifique de manière à pouvoir traiter de ces choses sérieusement, bien sûr que ce n'était pas dans le cadre de ces décisions.

M. LE MAIRE : Moi je propose...

M. ETCHETO : Vous conviendrez quand même que c'est une décision d'importance qui mérite quand même d'être débattue au sein de la représentation.

M. LE MAIRE : Moi, j'étais prêt à l'aborder à la fin de la séance, et croyez bien que sur ce sujet, j'ai beaucoup, beaucoup, de choses à dire. Parce que vous savez qu'à un moment donné, il faut que la défense s'exprime. Croyez bien qu'après avoir reçu y compris des menaces de mort, je vais quand même tenter de m'exprimer. Je le ferai dans un cadre qui sera beaucoup plus serein que celui d'un début de séance, en plus de cela, complètement en marge par rapport au fonctionnement normal d'un Conseil municipal. Je rebondis sur votre proposition. Nous faisons une Commission sans public, une Commission générale, ce qui n'empêchera pas après, éventuellement, d'avoir une discussion à propos de tel ou tel dossier en séance publique du Conseil municipal, mais qui aura été inscrit à l'ordre du jour. Ce que je propose, c'est qu'effectivement il y ait cette réunion sous l'égide de la Commission dite des Solidarités à laquelle j'assisterai exceptionnellement pour qu'effectivement on puisse débattre de ceci. Voilà la proposition que je vous fais.

Je vous propose, mes chers collègues, de passer au rapport numéro 2 qui lui concerne...

Madame, on a terminé. Madame, vous n'êtes pas respectueuse de la loi ?

Mme HERRERA-LANDA : Les gens qui me connaissent savent que je suis très légitime. J'ai levé la main tout à l'heure.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas vu. Excusez-moi.

Mme HERRERA-LANDA : Je suis désolée, mais je ne vais rester que sur les décisions du maire. Il y a eu des interventions préalables auxquelles vous ne souhaitez pas donner suite dès ce soir, j'ai bien entendu vos arguments. Par contre, je ne vais pas faire l'économie de revenir sur les décisions du maire.

Par contre, si on avait une date pour la réunion de la Commission sociale ou une période, cela aurait été, je pense, plutôt bien, pour que les personnes qui sont là ce soir n'aient pas l'impression... et nous-mêmes... puisque dès le 10 septembre, je vous rappelle que nous avons demandé une réunion d'urgence du Conseil municipal sur les thématiques sociales.

M. LE MAIRE : Madame Lauqué qui est à ma gauche et qui est en charge de cette délégation me parle d'une date qui est le ?...

Mme LAUQUE : Le 26 novembre.

M. LE MAIRE : Le 26 novembre.

Mme LAUQUE : Nous avons fixé cette date hier et nous sommes prêts à modifier la date si vous voulez.

M. LE MAIRE : Ecoutez, modifiez la date. On ne va pas la fixer ce soir, si vous en êtes d'accord, mais je vous dis que nous pouvons l'avancer. D'accord ?

Merci. Le rapport numéro 2...

Qu'est-ce que vous dites Madame Herrera, vous voulez bloquer le Conseil municipal de Bayonne, vous voudriez prendre la responsabilité dans l'Histoire que vous empêchez un Conseil municipal de se tenir ?

Mme HERRERA-LANDA : Non. Non, non. Je veux juste intervenir sur les décisions du maire dans la suite de ce qui a été fait en réunion générale. J'ai baissé la main tout à l'heure parce que j'ai vu que je n'étais pas vue.

M. LE MAIRE : Allez-y, Madame, posez vos questions. C'est sur quelle ligne ?

Mme HERRERA-LANDA : Sur les décisions du maire, Mathieu Bergé est excusé puisqu'il est bloqué dans le cadre d'une réunion dont vous connaissez la nature relative aux problématiques de langue basque. Je vais intervenir en son nom, c'est lui qui était porteur des délibérations. Je vais faire les questions à la suite. Je vais aller assez vite. Sur la question numéro 11 relative au Trinquet Moderne, avec un changement de gestionnaire, nous regrettons l'absence de transparence et d'information sur les modalités de remplacement de gestionnaire.

M. LE MAIRE : Poursuivez Madame.

Mme HERRERA-LANDA : Tout simplement parce qu'on avait passé pas mal de temps en début du dernier mandat, sur les problématiques justement de désignation du gestionnaire. Cette fois-ci, à la suite d'une liquidation judiciaire, il y a eu un changement. On nous a dit que la mairie n'avait pas eu d'information. Finalement après, on nous a dit qu'elle avait eu accès au dossier. C'est simplement le fait qu'on n'ait pas du tout été informés et qu'on l'ait appris par voie de presse. C'est la décision numéro 11 du 6 août.

Ensuite, pour le 14 août, la décision 18, la revalorisation des redevances d'occupation du domaine public pour les chalets et chapiteaux de Noël. Alors nous marquons une certaine incompréhension face à une augmentation de 1% qui d'abord nous paraît un peu, passez-moi l'expression familière, « mesquine » et qui paraît surtout incohérente vis-à-vis des acteurs concernés, qui sont majoritairement des artisans en difficulté économique du fait de la crise sanitaire. Et surtout, cette décision n'apparaît pas cohérente par rapport aux exonérations très légitimes apportées à d'autres

secteurs économiques, par exemple via votre décision du 18 août qui portait sur un certain nombre d'activités, dont l'artisanat. On ne comprend pas trop d'un côté des exonérations et de l'autre l'augmentation de 1%.

Ensuite, la décision numéro 37 du 10 septembre, le jour du Conseil municipal. Il s'agit du Conseil financier de la Ernst & Young concernant le bail emphytéotique administratif du stade Jean Dauger. Ce qui nous a troublés, c'est que cet accord-cadre qui porte sur 25 000 € et sur quatre mois est signé le jour où se déroule le Conseil municipal qui porte justement sur le bail emphytéotique pour lequel vous sollicitez une mission de Conseil et d'assistance.

Le dernier point, la suivante, la 38, sur un sujet très différent, il s'agit du recours contre le permis de construire accordé à SCCV Villas Paulmy. Au jeu du « Baionapoly », le projet Villas Paulmy n'est plutôt qu'un serpent de mer, puisque nous sommes aujourd'hui au dépôt du quatrième ou cinquième permis de construire. Le recours est symptomatique d'un urbanisme de marché appliqué à la commune depuis des années. Le site villas-paulmy.fr décrit parfaitement ce que les citoyens et les Bayonnais n'acceptent plus en termes de pratique. Un permis de construire signé par le Maire sans l'avis obligatoire de l'architecte des Bâtiments de France, un recours gracieux déposé par les riverains, une proposition d'accord financier proposé par le promoteur pour calmer en quelque sorte la vertu urbanistique des riverains. Face au refus, le permis est retiré.

Suite à cela, de nouveaux permis ont été déposés puis retirés. Le promoteur qui voulait donner suite au projet, malgré le recours, probablement faute d'assurance et en lien à la fragilité du dossier, a suspendu la vente sur le site web. Quelques questions au premier magistrat et à l'adjoint à l'urbanisme : trouvez-vous légitime que le Maire de la commune signe un permis de construire sans avoir sollicité l'avis réglementaire de l'architecte des Bâtiments de France ? Trouvez-vous légitime qu'un promoteur immobilier tente de contourner les règles de l'urbanisme au travers d'une transaction financière ? La commune ne devrait-elle pas veiller au bon respect des éléments réglementaires en matière d'urbanisme ? Cette situation est-elle susceptible de se produire ? Quand comptez-vous associer la population des quartiers au devenir urbanistique de la commune ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE : Merci Madame. Je n'avais pas compris que vous vouliez poser des questions sur les rapports. On va y répondre, bien sûr. Il y a d'autres questions de la part d'Alain Duzert. Allez-y, Monsieur Duzert.

M. DUZERT : Merci Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, Sophie a pris la perche des décisions du maire. Nous avons prévu d'intervenir et de vous poser quasiment les mêmes questions concernant le nouveau bail du Trinquet Moderne et je vous renverrai à la délibération du 7 avril 2016 pour que les services aient le temps de trouver. C'était la délibération n 45 où nous avons demandé les métrés, vraiment l'état des lieux. On nous avait écrit sur le procès-verbal que nous aurions toutes les informations. Je répète, le 7 avril 2016, délibération 45 pour qu'ils aient le temps de trouver pour vous aider. On vous demandait les métrés, vraiment un état des lieux puisqu'il était très incomplet à l'époque. On n'a jamais eu de réponse.

Et de deux, comme Sophie l'a dit, nous avons vu dans la presse que depuis quelques mois, il y avait un nouveau propriétaire du fonds. Nous aimerions savoir où on en est. Sur combien d'années de loyers nous nous sommes assis suite à la procédure dont on a parlé il y a environ un an maintenant, ici même, dans ces lieux, avec Madame Sylvie Durruty qui nous avait fait quelques explications. Comment toute cette bascule s'est traitée. De combien la mairie est perdante sur les loyers et si le loyer est resté le même ou pas. Nous faire vraiment un petit point. J'avais prévu d'intervenir sur une autre délibération concernant le Bar du théâtre, mais bon, voilà. Merci.

M. LE MAIRE : Le Bar du Théâtre, je n'ai pas compris.

M. DUZERT : Il y avait une délibération sur le Bar du Théâtre, on comptait en profiter pour rentrer par cette porte. Sophie a ouvert une porte là-dessus, donc autant qu'on groupe les deux questions, la globalité. Merci.

M. LE MAIRE : Vous ouvrez des portes qui sont normales dans le contour de ce compte-rendu, il n'y a pas de problème là-dessus.

J'ai noté les réponses qui étaient attendues. Je vais essayer d'y répondre pour ce que je peux faire. Je vais être aidé pour cela par Madame Durruty sur l'aspect Trinquet et par Alain Lacassagne pour ce qui concerne ce permis de construire sur les allées Paulmy. Mais je vais donner quand même quelques réponses sur à peu près l'ensemble. Je serai complété par mes collègues.

Je commence par le Trinquet et encore une fois, cela sera complété éventuellement tout à l'heure par Madame Durruty. S'agissant du Trinquet, effectivement, vous voyez une demande de dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme pour le remplacement des menuiseries. C'est un sujet j'allais dire presque secondaire par rapport au sujet capital qui est celui de « que se passe-t-il dans ce Trinquet ? » On apprend par la presse qu'il y a une réouverture du Trinquet et nous n'en savions rien. En tout cas, nous n'avons pas reçu d'information sur ce point. Il y a des choses qui peuvent paraître normales, d'autres peut-être moins.

Des choses normales, c'est que le droit privé s'exerce comme il doit s'exercer. Vous savez que le titulaire du fonds de ce commerce et propriétaire de ce fonds a fait faillite et que cela relève du droit des procédures collectives et non pas du Code général des collectivités territoriales. Un tribunal de commerce a été amené à se prononcer sur les conditions de cession de ce fonds de commerce et il l'a fait selon l'application des règles du Code de commerce et du Code de procédure civile, qui ne nous regarde pas spécialement ici, c'est du droit privé.

Nous n'avons pas été indifférents pour autant à la manière dont les choses pouvaient se dérouler. Nous avons simplement été informés comme on devait nécessairement l'être. Et en effet, Sylvie Durruty le redira tout à l'heure, il y a un repreneur sur ce fonds et de ce point de vue, on va s'en réjouir, parce que la fermeture de ce Trinquet était un crève-cœur. Il y a des travaux qui concernent à la fois la partie du restaurant, mais aussi des aménagements qui sont nécessaires sur des parties qui concernent les bureaux de la Fédération française de Pelote Basque.

Tout ceci s'enchevêtre. Evidemment, on va vous donner des explications dans un instant sur ce que l'on peut vous dire, mais malheureusement, on ne pourra pas vous dire les raisons pour lesquelles le juge commissaire à un moment donné, ou le Président du tribunal de commerce a considéré qu'il fallait attribuer le fonds de commerce à Untel plutôt qu'à Untel. Ceci ne nous regarde nullement. Ça, c'est le point 11, mais cela sera complété tout à l'heure. J'essaie d'aller vite pour les réponses que j'ai à faire.

Le point numéro 18, Madame Herrera. Là, je demanderai qu'éventuellement soit Sylvie Durruty, soit Sylvie Meyzenc réponde sur la mesquinerie d'augmenter de 1% les chalets et chapiteaux. J'avoue que je ne sais pas répondre à votre question, mais j'espère que vous avez une réponse sur ce point.

Ensuite, vous nous dites qu'il y a un recours contre un permis de construire et qu'évidemment, nous sommes uniquement ce soir informés du fait que nous avons pris un avocat. Et l'objet de cette délibération, c'est vous dire : « nous avons choisi tel avocat », en l'occurrence le cabinet Bouyssou à Toulouse.

Et vous me posez des questions en disant : « mais comment ça ? Des permis de construire sont délivrés ? » Oui, des permis de construire sont délivrés en fonction des règles d'urbanisme qui sont applicables. Et vous savez que quelquefois, cela arrive même souvent, il y a des contestations sur la délivrance des permis de construire. Donc les permis de construire sont toujours délivrés sous réserve du droit des tiers, qui sont donc protégés à la fois sur le terrain du droit privé et qui le sont

aussi sur le terrain du droit de l'urbanisme. Alors, qu'il y ait des requérants voisins, en l'occurrence Dourisboure et Labatut, qui aient décidé de faire un recours contre ce permis de construire, c'est leur droit le plus strict. Et nous n'allons pas commenter ici ce qui relève, excusez-moi encore une fois, de l'autorité judiciaire qu'on laissera trancher entre la thèse que défend la Ville et la thèse que défendent un certain nombre de riverains.

Quant au procès que vous nous faites, selon lequel on ne respecterait pas les avis de l'ABF, ce n'est absolument pas vrai. Il y a eu effectivement pour un permis de construire, un avis de l'ABF qui est intervenu après le délai qui était imparti, parce que vous savez que le Code d'urbanisme prévoit des délais pour délivrer des permis de construire et que si ces délais ne sont pas respectés, le permis est tacite. C'est un peu délicat lorsque l'on a à faire à des permis qui sont soumis à l'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France qui fait que le caractère tacite de ces permis pose véritablement problème. En l'occurrence, ici, oui, il y a un recours. Nous attendrons ce que le tribunal administratif pensera des mérites de ce recours. Oui, aussi, nous respectons sur ce point en tout cas l'avis de l'architecte des Bâtiments de France. Il n'y a pas, à mon avis, de problème là-dessus.

Autre question, point 37. C'est : « Pourquoi vous allez, le jour où on se voit en réunion du Conseil municipal, demander des Conseils auprès d'un cabinet spécialisé ? » Et là on vous parle d'un accord-cadre affecté d'un maximum de 25 000 € hors taxes pour une durée de quatre mois. Quand on parle d'accord-cadre, cela ne veut pas dire qu'on versera 24 000 €, déjà c'est un maximum. Cette procédure juridique permet effectivement la passation d'un certain nombre de contrats, cela veut dire qu'on sera forcément en deçà de cette somme. Et il n'y a pas de problème dans le fait que cette décision ait été prise le 10 septembre parce que, voyez-vous, le bail emphytéotique administratif il faut continuer à y réfléchir. Le principe du bail emphytéotique administratif relève d'un vote du Conseil municipal. Et après, il y a toute une série de données juridiques qui doivent également être étudiées. C'est la raison pour laquelle ce conseil financier est également amené à intervenir. Vous pourrez savoir ultérieurement le travail que ce conseil financier aura produit bien évidemment.

J'ai le sentiment d'avoir répondu, en tout cas pour ce que je pouvais faire, aux questions posées. Je vais demander maintenant à Alain Lacassagne d'être plus précis que je ne l'ai été sans doute sur la question du recours contre le permis de construire sur les allées Paulmy, Sylvie Durruty et Sylvie Meyzenc d'être plus complètes sur la question du Trinquet.

M. ETCHETO : C'est juste...

M. LE MAIRE : Allez-y.

M. ETCHETO : Une courte demande à ce sujet, vous nous aviez informés en Commission générale de cette analyse financière qui avait été commandée par la Ville à un cabinet. Il en est question. Elle est même passée dans la presse, dans un journal spécialisé il y a quelques jours. Est-ce que cela pourrait nous être communiqué, puisque la Ville l'a commandée ?

M. LE MAIRE : Vous demandez la communication de... je n'ai pas compris exactement quoi.

M. ETCHETO : De ce Conseil financier que la Ville a sollicité et qui fait l'objet de la rémunération, l'étude financière que la Ville a payée.

M. LE MAIRE : D'accord, je regarde cela et j'ai bien noté votre demande, Monsieur Etcheto. Je vais demander à Alain Lacassagne de répondre.

M. LACASSAGNE : Merci, Monsieur le Maire, mais je crois que vous avez répondu à toutes les questions. Effectivement, il y a un recours des tiers et cela arrive souvent qu'il y ait des permis de construire et que derrière, on ait un recours des tiers. Effectivement, c'est ce que permet la loi et c'est effectivement très bien que les voisins aussi puissent s'exprimer, puisqu'il existe un délai de deux mois et dans lequel un recours gracieux peut être fait auprès de la commune. Et dans les deux

mois, on donne une date, on écrit aux différentes personnes. Et dans les deux mois, si nous n'avons pas donné de réponse, les personnes peuvent se retourner auprès du tribunal.

J'ai quand même un droit de réserve par rapport à un permis de construire sur lequel il y a un recours des tiers. Ce que je peux vous indiquer, c'est que le permis de construire répond à toutes les règles du PLU et à toutes les règles d'urbanisme. Ce que je peux dire aussi, ce sont des faits, c'est que le terrain est constructible. Il n'y a pas de démolition de bâtiments sur ce terrain et qu'il n'y a pas d'abattage d'arbres remarquables non plus sur ce terrain. Voilà ce que je peux vous dire. Donc il y a un recours des tiers. La voie normale va suivre et si cela doit aller jusqu'au juge, c'est le juge qui tranchera.

M. LE MAIRE : Merci à vous, Monsieur Lacassagne. Madame Meyzenc, la question des chalets.

Mme MEYZENC : Oui, Monsieur le Maire. Sophie, effectivement, par rapport à cette revalorisation des redevances du domaine public sur 1% pour les chalets et 1% également pour la participation « flux des nettoyages », elle rentre complètement dans les décisions du maire, sur la base des revalorisations des indices qui ont été votées par délibération. Effectivement, la somme est minime. N'oublions pas qu'il y a eu une exonération complète de l'ensemble de l'occupation du domaine public jusqu'au 30 septembre pour faciliter l'activité des commerçants et des artisans.

M. LE MAIRE : Merci. Et Madame Durruty, poursuivez, comme ça vous pourrez rebondir s'il faut.

Mme DURRUTY : Sur cette décision, je n'ai rien à dire.

Sur le Trinquet moderne, d'abord, en préambule, je voudrais dire Monsieur le Maire que, lors de la Commission générale, nous avons passé plus d'une heure sur les décisions du maire. C'est très bien, certains sujets appellent d'autres questions, mais concernant celle du Trinquet moderne, nous avons d'ores et déjà apporté les réponses à Madame Herrera. En l'état, la décision du Tribunal de commerce, puisqu'il s'agit d'une liquidation judiciaire, le Maire a été très clair sur la nature des décisions qui avaient été prises, elle a été prise très précisément mi-mars, au moment même du confinement. Autant dire que, à ce moment-là, y compris les repreneurs à qui l'exploitation de cet établissement avait été donnée n'ont pas pris contact avec nous avant le début de l'été, Monsieur le Maire.

Pendant l'été, effectivement, nous avons mené les négociations « classiques et traditionnelles » entre un propriétaire et un bailleur, de façon à trouver les meilleures formes d'exploitation possible puisque le bail, les juristes dans la salle le savent très bien, le bail qui était au nom de la SARL Ely, précédent exploitant, avait bien sûr été transféré dans le cadre de la liquidation, mais que comme très souvent, il est classique et normal de profiter d'une transaction telle que celle-là pour réajuster le bail et pour vérifier que l'exploitation à venir puisse être, je dirais, adaptée aux besoins à la fois de l'exploitant et à la fois du propriétaire. C'est ce que nous avons fait sincèrement, de façon à permettre que ce lieu revive au mieux, et que la personne que le tribunal de commerce a donc désignée comme étant le repreneur puisse aussi engager les travaux nécessaires.

Je veux ici signaler que le montant des travaux investis pourrait habiliter l'outil et lui redonner le niveau qu'il méritait pour en permettre la qualité d'exploitation que nous appelons tous de nos vœux. Les travaux ont débuté, je pense, vers le 20 août à peu près, donc très tardivement. Ils se sont faits très rapidement aussi. Tout cela s'est fait dans un délai très bref, de façon à ce qu'effectivement l'établissement puisse rouvrir, parce que sa présence dans le quartier dans Bayonne nous manquait sincèrement.

Pour répondre à la question de Monsieur Duzert : oui, bien sûr, c'est une liquidation. Donc oui, nous avons des créances et chacun a bien en tête que les créances de la Ville de Bayonne ne sont pas prioritaires par rapport à d'autres créances et que, de fait, compte tenu de la situation de ce dossier, sans en dire plus, nous avons aujourd'hui très peu de chances de recouvrer les créances qui sont

celles du précédent exploitant, qui sont bien sûr des créances liées à des impayés de loyers et d'occupation du domaine public, puisque la terrasse relève de l'occupation du domaine public. Et bien évidemment, le montant de ces créances est resté à l'identique de ce qu'il était lorsque nous en avons parlé en séance ici même il y a à peu près un an, et donc de l'ordre de 100 000 €.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Capdevielle ?

Mme CAPDEVIELLE : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, à la suite des explications de Madame Durruty, il y a une chose que je ne comprends pas. Je défends avec vous les intérêts de la Ville, évidemment. Vous dites qu'il y a un impayé de loyer important. Je crois même d'ailleurs que par le précédent exploitant, les loyers n'ont quasiment jamais été payés. Ce qui signifie en droit privé que quand un locataire ne paie pas, le bail est résilié quasiment de plein droit. Il suffit d'aller en référé et le bail est résilié.

Vous dites, Madame Durruty, que le bail a été transféré, mais j'espère quand même que la Ville de Bayonne a pris la précaution de faire résilier le premier bail, d'avoir au moins une créance réelle et certaine. Et je ne comprends pas, je ne comprends pas que s'il y a eu un repreneur, que ce repreneur, dans le cadre de la négociation, s'il y a eu une négociation, puisque vous n'êtes pas d'accord tous les deux (vous, vous dites que vous n'avez pas été mis au courant, vous, vous dites qu'il y a eu des négociations, vous vous mettez d'accord). Je ne comprends pas, un, que vous ayez laissé courir les impayés sur une aussi longue période - parce qu'on n'arrive toujours pas à savoir au fil des Conseils municipaux, précédente majorité ou aujourd'hui, quel est le montant total de l'impayé, combien est dû à la ville de Bayonne - et ensuite, on ne sait pas si vous avez effectivement résilié ce bail. Si la Ville a un titre, c'est-à-dire un jugement qui résilie le bail, titre qui lui permettrait de renégocier le bail avec le nouvel exploitant et donc peut-être d'augmenter le loyer ou en tout cas de voir de nouvelles clauses, je n'en sais rien. Là, c'est le grand vide juridique.

Vous nous parlez du mandataire liquidateur, il y a eu une reprise. Quelles créances ont été reprises ? Qu'est-ce qui a été payé par le repreneur ? Pardon, mais la Ville de Bayonne, je comprends que l'URSSAF, s'il y a des dettes sociales et fiscales, bien entendu, elles sont prioritaires, mais la dette de la Ville, elle l'est aussi. Donc dans le cadre de la reprise, quelles sont les dettes du précédent exploitant qui ont été reprises et quelle est la situation ? Combien il manque à la Ville de Bayonne ? Est-ce que vous percevez aujourd'hui le loyer du nouveau locataire ? Quel est le montant de ce loyer ? Le restaurant vient d'ouvrir. Il a effectivement été rénové. Il est d'ailleurs plutôt joli et dans l'esprit initial de ce Trinquet en respect d'ailleurs de Jean-Marie Mailharro qui manque beaucoup. Là, les renseignements que vous nous donnez sont tout à fait insuffisants. En fait, on ne comprend rien, on ne comprend rien, on ne sait pas où on en est. Est-ce qu'il y a un nouveau bail ? Si c'est l'ancien bail qui est reconduit, cela veut dire que vous n'avez rien fait, que la Ville n'a même pas essayé de faire résilier le bail et d'obtenir un titre qui condamnait le précédent. J'avoue qu'on s'y perd un peu.

M. LE MAIRE : Il faudrait qu'on prenne le conseil auprès de vous, Madame Capdevielle.

Mme CAPDEVIELLE : Non, pas du tout, ne le prenez pas sur ce ton. Je fais simplement mon rôle de Conseillère municipale qui vise à savoir si... C'est de l'argent, aujourd'hui, la Ville a besoin d'argent que je sache. Si vraiment on est passé en dernier, si vraiment on est passé à la trappe et qu'on n'a pas été capable d'inscrire la créance de la Ville et qu'on est passé à côté, je trouve cela regrettable. Pardon de faire mon boulot.

M. LE MAIRE : Vous savez qu'il y a des privilèges, il y a des super privilèges, et qu'en matière de garanties, lorsqu'il y a une faillite, on doit bien sûr vérifier à quel niveau se trouve la créance. Le montant, on vient de le dire, est de l'ordre de 100 000 €. Madame Capdevielle, nous avons engagé une procédure de résiliation du bail. Mais je pense que vous savez le temps qu'il faut, même en référé, pour obtenir une résiliation du bail. Ça ne se fait pas en 15 jours, sauf si vous êtes l'avocate

du requérant peut-être, c'est pour cela que je vous dis : il aurait fallu qu'on vous consulte. Mais je peux vous dire une chose, c'est que les choses ne se font pas comme ça.

Alors oui, nous avons lancé une procédure effectivement en vue de la résiliation du bail. Sauf que la liquidation est intervenue trop tôt, et il y a eu même, pour tout vous dire, un phénomène d'accélération de la part du débiteur justement – c'est une stratégie classique, lorsqu'on est l'avocat du débiteur, c'est exactement ce qu'on lui conseille de faire : aller le plus vite possible pour déposer votre bilan parce qu'effectivement, vous n'aurez plus aujourd'hui à supporter telle ou telle charge. Et effectivement, aujourd'hui, non, nous ne sommes pas avec des loyers qui ont le rang de super privilège. On répond à votre question. On ne pourra pas récupérer l'intégralité de cette somme. J'espère qu'on va pouvoir récupérer une partie de cette somme. Mais je viens de vous dire que... mais je suis en train de vous expliquer... Je réponds. La réponse est non, malheureusement. Oui ?

Mme HERRERA-LANDA : Très rapidement, nous avons eu une discussion très longue en 2016 et là on voit passer une décision du maire qui porte sur le changement des menuiseries de la Fédération française de pelote basque. Vous comprendrez que nous aurions souhaité que ce soit une question à l'ordre du jour à un moment donné. On vous remercie des explications données aujourd'hui, mais c'est vrai que nous aurions pu avoir un temps d'échange hors décision du maire et en tirant au maximum de ce que l'on peut des décisions du maire. C'est dommage que nous n'ayons pas eu un cadre de discussion un peu plus adapté. Simplement à titre d'information, c'est bien clair là-dessus, mais voilà. Merci.

Mme DURRUTY : Contrairement à ce que Madame Capdevielle a laissé entendre, c'est un dossier sur lequel nous avons travaillé depuis de très nombreuses années. La preuve en est, vous venez de dire que nous en avons parlé de façon bien antérieure ; ce que je veux vous dire, Madame Capdevielle, y compris avant que la situation ne devienne insoluble avec l'exploitant précédent, bien évidemment. Ce n'est pas nous, vous le savez, qui recouvrons les créances que la Ville a. Mais par contre, nous avons pris, je peux vous le dire, toutes les mesures nécessaires et en notre pouvoir pour essayer de faire en sorte que l'exploitant précédent puisse tout simplement remplir les engagements qu'il avait vis-à-vis de son propriétaire. Monsieur le Maire vient d'expliquer pourquoi nous n'avons pas pu aller au bout, parce que simplement, à un moment donné, une décision de dépôt de bilan, de mise en liquidation est intervenue. Et après, le temps nécessaire file de façon à ce que tout simplement il y ait enfin un repreneur. Et la bonne nouvelle est là, c'est qu'il y a un repreneur.

Après, moi, ce que je voudrais vous dire ce soir, c'est que ces débats-là, nous les avons eus un tout petit peu en Commission générale. Vous n'étiez pas tous présents. Nous aurions pu avoir ce débat en détail en Commission générale. Moi, sincèrement, je pense que vis-à-vis de l'exploitant actuel, parce qu'il s'agit d'informations relevant des relations entre un propriétaire, collectivité certes, et son bailleur, laissez-moi parler, moi je suis tout à fait apte à vous recevoir, Madame Herrera, vous-même, pour vous donner des détails, parce qu'il y a quelques détails que peut-être vous serez intéressée de connaître dans ce qui est aujourd'hui les modalités d'exploitation, y compris une convention que le preneur a signée avec la Fédération, de façon à organiser au mieux l'organisation des événements autour de la pelote. Et ça, je pense que c'est important.

Moi, ce que je vous propose, c'est que hors de cette assemblée, on fasse le point sur toutes les questions qui pourraient relever de l'exploitation de cet établissement désormais, parce que ces informations, moi je peux vous dire que nous ne les avons finalisées avec l'exploitant repreneur que depuis la fin du mois d'août. C'est très récent.

Mme CAPDEVIELLE : C'était important que le débat vienne ce soir, puisque l'on apprend que la Ville n'a pas été suffisamment diligente, qu'elle n'est pas allée assez vite pour obtenir un titre et que la Ville a perdu.

M. LE MAIRE : C'est un réquisitoire, ce n'est plus une plaidoirie, c'est un réquisitoire !

Mme CAPDEVIELLE : Avant d'arriver à une dette de loyer de 100 000 €...

M. LE MAIRE : Ça ne vous est jamais arrivé d'avoir un client duquel vous espériez pouvoir obtenir le règlement de la créance et qui vous explique dans votre cabinet « je suis désolé, mais il y a un dépôt de bilan et ce n'est plus possible ».

Mme CAPDEVIELLE : Non, ne détournez pas les choses. Avant d'arriver à une dette de 100 000 €... Autrefois, on appelait ça « en bon père de famille. »

M. LE MAIRE : Oui.

Mme CAPDEVIELLE : Vous connaissez la notion : « quelqu'un de raisonnable », dit maintenant le Code civil, prend quand même des mesures pour pouvoir au moins sauvegarder sa créance. La Ville a perdu 100 000 € qu'elle ne pourra jamais recouvrer, j'ai bien compris, et que le repreneur n'a pas repris la créance de la Ville. J'ai bien compris.

M. LE MAIRE : Merci Madame Capdevielle. Tout ceci, ce sont des échanges normaux. Je ne suis pas en train de vous dire qu'on est agacé par ces questions. C'est tout à fait normal que vous les posiez et qu'on tente d'y répondre avec les arguments qui sont les nôtres. Je retiens de ça quand même quelque chose qui est d'avoir un peu plus de lisibilité sur la manière dont va être exploité le Trinquet sur sa partie trinquet proprement dite, sur la partie fonds de commerce, le coût, le prix du loyer, les rapports, enfin bref, toutes ces questions de fonctionnement. Moi, je propose que la Commission des sports, parce que je suis désolé, c'est quand même lié à la pelote et vous pourrez y assister bien sûr Madame Durruty, mais que la Commission des sports aborde cette question la prochaine fois qu'elle va se réunir.

Je ne sais pas qui y est de chez vous, mais vous pouvez tous y assister si cela vous intéresse, au moins pour pouvoir avoir cette lisibilité au-delà de l'aspect juridique. Excusez-moi, mais ce qui est important, c'est de savoir l'économie globale, le modèle sportif qui est derrière tout cela. Les aspects financiers seront abordés aussi et les questions que vous poserez, il faudra y apporter des réponses également. Et puis on vous dira exactement la créance exacte que nous avons. On vous dira si on a et à quelle hauteur on a des chances de recevoir le remboursement de cette somme. Je suis pessimiste, Madame Capdevielle. Je suis pessimiste sur la capacité que nous avons à récupérer ces fonds en totalité en tout cas.

Monsieur Duzert veut dire quelque chose.

M. DUZERT : Je serai très bref. Je n'aimerais pas qu'en Conseil municipal, on nous parle qu'on aurait dû poser la question, alors que l'article de la presse était le lendemain de la Commission générale. C'est tout. Que les auditeurs regardent la presse, ils y trouveront la date.

Mme DURRUTY : Le sujet, Monsieur Duzert, a malgré tout largement été débattu. On a apporté la plupart des réponses aux questions.

M. DUZERT : Sur la notion d'ouverture de bail, etc. Excusez-moi, des fois je peux aussi avoir été absent en Commission générale. Cette question-là, elle est surtout montée le lendemain à la lecture de la presse.

M. LE MAIRE : Vous posez les questions que vous voulez et vous avez le droit d'avoir des réponses, tant qu'on peut apporter des réponses.

Cela va être la dernière question Sophie Herrera, c'est le premier sujet à l'ordre du jour, nous n'allons pas faire du blocage de ce Conseil municipal sur le premier rapport. On n'a jamais eu autant de

temps pour s'exprimer sur le compte rendu des décisions du maire. C'est un renversement total d'un fonctionnement normal d'un Conseil municipal, mais vous pouvez prendre la parole.

Mme HERRERA-LANDA : Je ne souhaitais pas reprendre la parole. Par contre, j'ai participé moi-même à l'intégralité de la Commission générale, je ne peux pas entendre que ce sujet a été débattu puisque quand on a posé la question, on nous a dit que la Ville n'avait pas été informée, puisque c'était une décision qui avait été prise par un tribunal et de manière totalement indépendante. Quand on a posé d'autres questions, on nous a dit que la Ville avait eu accès au dossier, mais ne les avait pas traitées. C'est tout ce qui a été dit ce jour-là. Je ne peux pas dire que nous avons débattu longuement. Si nous avons débattu longuement, nous n'aurions pas pris de temps ce soir, parce qu'on est dans la même logique, on préfère coller à l'ordre du jour du Conseil municipal qu'aux décisions du maire. Si on est revenu sur ce sujet, je pense que tout le monde a eu la même impression, c'est parce qu'on ne nous a pas donné d'informations en Commission générale. Merci de nous les avoir données ce soir.

M. LE MAIRE : On entend ce que vous dites et je viens de vous expliquer qu'il faut que ces éléments-là vous soient donnés. Je propose que ce soit dans le cadre de la Commission des sports par exemple.

DONT ACTE

2. Composition des Commissions extramunicipales - Modifications de la composition et désignation des membres non élus

M. LE MAIRE : Alors, je vous propose maintenant de passer au rapport numéro 2 de ce Conseil municipal. C'est la composition des Commissions extramunicipales. Il s'agit de la modification de la composition et de la désignation des membres non-élus. Vous avez reçu cette composition des Commissions extramunicipales. J'ai demandé effectivement qu'il y ait des va-et-vient pour que les choses soient bien présentées. On parle bien sûr des Commissions fêtes, taurine, toponymie, langue basque et lutte contre les discriminations et égalité des droits, sachant qu'il y a des membres élus, mais ça, on les a déjà désignés. Il y a simplement une petite rectification qui est intervenue ici, mais il y a surtout les membres non élus et c'est cette liste-là que vous avez reçue. Je ne vais pas plus loin dans les explications. J'espère que les choses sont claires et que nous sommes d'accord là-dessus.

Madame Herrera, vous avez la parole.

Mme HERRERA-LANDA : Je suis désolée, on m'entend beaucoup, mais Mathieu Bergé n'est toujours pas arrivé, donc je prends la parole plus souvent que prévu. Monsieur le Maire, chères et chers collègues, la délibération porte à la suite de la désignation des Conseillers municipaux votée au mois de juillet sur la désignation des représentants et des représentantes d'associations et personnalités particulières ayant des compétences dans le domaine traité, en l'occurrence, fêtes traditionnelles, taurine, toponymie, langue basque, et lutte contre les discriminations.

L'hétérogénéité des différents collèges composant ces commissions, le nombre de leurs membres, de 19 à plus de 50, l'absence de transparence des critères de sélection mériteraient d'être interrogés. Mais nous préférons ce soir nous féliciter que ces Commissions extramunicipales soient ouvertes à des personnalités qualifiées provenant de la société civile et/ou du secteur associatif.

Nous souhaiterions que cette démarche d'ouverture soit appliquée à d'autres commissions telles que la culture ou le sport, domaines dans lesquels les associations et les bénévoles ont un rôle essentiel en matière de mise en œuvre quotidienne de ces activités d'intérêt général au bénéfice des Bayonnais et des Bayonnaises. Pour revenir plus directement à la délibération, nous aurions souhaité que l'opportunité offerte par le caractère extramunicipal des cinq commissions soit mise à profit

pour lancer un appel aux citoyens et citoyennes intéressés, et pourquoi pas, procéder à un tirage au sort parmi ces volontaires pour intégrer les commissions.

Au lendemain d'élections marquées malheureusement à Bayonne comme ailleurs, par un taux d'abstention record, ce type d'initiative permettrait de démontrer à ceux et celles qui en sont convaincus que, dans le domaine politique, tout n'est pas décidé d'avance et tout ne se joue pas dans l'entre-soi. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE: Merci Madame Herrera. On est d'accord avec ce que vous venez de dire. Yves Ugalde avait un propos, il peut peut-être le dire publiquement ?

M. UGALDE : Oui, c'est simplement pour aller dans le sens de ce que vient de dire Sophie. Pour tout vous dire, je suis au cœur, depuis de nombreuses semaines déjà, de très nombreuses propositions et j'ai le sentiment, ce n'est pas un sentiment, c'est un constat aujourd'hui, il faut s'en féliciter, qu'il y a une volonté de la part de beaucoup de nos concitoyens de venir participer à ce type de commissions, ce que je ne percevais pas jusqu'à présent. Il se passe manifestement quelque chose de l'ordre de la conscience sur les responsabilités publiques, même si cela ne concerne pour l'instant que des Commissions extramunicipales, je m'en félicite.

C'est la raison pour laquelle j'ai même sollicité un rendez-vous avec Monsieur le Maire il y a quelques jours pour lui indiquer qu'il faudrait vraisemblablement, dans l'année qui suit, être ouvert à de nouvelles propositions et ne pas considérer que la Commission que nous présentons ce soir est totalement figée, puisque je me suis par exemple laissé dire et répéter, et force est de constater qu'il faut aussi l'entendre, que la parité n'est pas un des éléments forts de la Commission telle que nous la présentons aujourd'hui. Il y a des éléments aujourd'hui qu'il faut prendre en compte, qui sont exprimés par la population au sens large. Et je suis tout à fait d'accord avec Sophie pour que dans quelques mois nous puissions être encore plus en phase avec ce qu'est devenue la société bayonnaise aujourd'hui et sa volonté de prendre des responsabilités publiques.

M. LE MAIRE : Est-ce que cela pourrait aller jusqu'au fait de dire ce que Madame Herrera a voulu suggérer, que pour le sport et la culture, on ait aussi cette ouverture sur la société civile ? C'est une vraie question, une vraie question. Sur la parité par contre, j'ai voulu vérifier qu'on arrive à des choses qui soient à peu près acceptables. Sur la Commission extramunicipale des fêtes, les élus sont en parfaite parité. Les élus que nous sommes ici présents dans cette Commission sont en parfaite parité. La société civile, il y a un peu plus de mal, n'est-ce pas ? Mais on arrive malgré tout à 60% d'hommes et 40% de femmes. Je ne dis pas que c'est idéal, la question n'est pas posée, je réponds à une question qui n'est pas posée, celle de dire que malgré tout, on essaie de s'approcher pour les fêtes traditionnelles, de ce résultat. Il y a-t-il d'autres questions ? Peut-être sur d'autres Commissions ?

On va faire un vote à main levée si vous en êtes d'accord ? Il y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Cette délibération est donc adoptée. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Association SOLIHA Pays basque - Désignation du représentant de la commune au Conseil d'administration

M. LE MAIRE : C'est maintenant Madame Duhart qui prend la parole pour présenter quelques rapports. Le rapport numéro 3, d'abord.

Mme DUHART : Merci Monsieur le Maire. Association SOLIHA Pays Basque, désignation du représentant de la commune au Conseil d'administration. Madame Christine Lauqué a été désignée par délibération du 23 juillet dernier pour représenter la Ville au sein de l'association SOLIHA Pays Basque, qui a pour objet d'œuvrer pour l'amélioration des conditions d'habitat, notamment des

populations défavorisées, fragiles ou vulnérables, de contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités et de concourir au développement durable dans toutes ses dimensions. Madame Lauqué devant représenter la Communauté d'Agglomération Pays Basque, il est proposé au Conseil municipal de désigner Madame Marie-Noëlle Larré, représentante de la Ville.

M. LE MAIRE : Merci, ce que Madame Larré a accepté est en relation directe avec ce qu'est sa délégation au sein de notre municipalité. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Oui, Monsieur Etcheto?

M. ETCHETO : On laisse évidemment l'exécutif désigner ses représentants donc on ne prendra pas part au vote pour les services sur cette délibération, jusqu'à la 6, si je ne me trompe pas, c'est ça ?

M. LE MAIRE : Jusqu'à la 6, très bien. Même chose, Madame ? D'accord.

Le rapport numéro 3 est adopté par la majorité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

4. Association Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) Estuaire de l'Adour - Désignation des représentants de la commune

M. LE MAIRE : Le rapport au numéro 4, c'est toujours une désignation. Madame Duhart.

Mme DUHART : Association Secrétariat permanent pour la Prévention des Pollutions industrielles Estuaire de l'Adour - Désignation des représentants de la commune. Le Secrétariat permanent pour la Prévention des Pollutions industrielles est une structure qui réunit l'Etat, les collectivités locales, les industriels et les associations agissant sur les problématiques induites par l'activité industrialoportuaire du port de Bayonne, en favorisant la concertation et l'information du public. La Ville étant membre de droit de cette association, il est demandé au Conseil municipal de désigner Monsieur Serge Arcouet en qualité de titulaire et Madame Martine Bisauta en qualité de suppléante pour représenter la Ville au sein de cette instance.

M. LE MAIRE : Merci. Votre position est la même que pour le rapport précédent. La délibération est adoptée par la majorité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

5. Association Villes Internet - Désignation du représentant de la commune

M. LE MAIRE : Madame Duhart, rapport numéro 5.

Mme DUHART : Association Ville Internet : désignation d'un représentant de la commune. Il est demandé au Conseil municipal de désigner Monsieur Olivier Alleman, représentant de la commune, auprès de l'association Ville Internet à laquelle elle est adhérente pour faciliter la promotion des actions engagées en faveur du développement des usages numériques.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Alleman acceptant cette désignation, vous ne participez pas au vote, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, la majorité vote pour cette délibération. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

6. Association internationale et réseau français des villes éducatrices - Désignation du représentant de la commune

M. LE MAIRE : Rapport numéro 6, Madame Duhart.

Mme DUHART : Association Internationale et Réseau français des Villes éducatrices - Désignation du représentant de la commune. La Ville de Bayonne a adhéré à l'Association Internationale et Réseau français des Villes éducatrices pour les valeurs qu'elle cherche à promouvoir et aussi pour les échanges entre villes partageant les mêmes préoccupations éducatives. Il est demandé au Conseil municipal de désigner Madame Christine Martin-Dolhagaray, représentante de la commune auprès de cette association.

M. LE MAIRE : Merci. Ceci étant en rapport à la délégation de Madame Martin-Dolhagaray, vous ne participez pas au vote, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure sur cette délibération numéro 6. C'est la majorité qui adopte le rapport numéro 6. Je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

7. Création d'une chambre funéraire au 2 chemin de Trouillet - Avis du Conseil municipal

M. LE MAIRE : Madame Duhart, vous poursuivez par le rapport numéro 7.

Mme DUHART : Création d'une chambre funéraire au 2 chemin de Trouillet, avis du Conseil municipal. Dans le cadre de l'implantation d'une chambre funéraire de 240 m², comprenant notamment quatre salons de présentation et treize places de stationnement, l'avis de la Ville est requis conformément aux dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales. Au vu des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à cette création, la décision finale revenant à Monsieur le Préfet du Département.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, j'avais noté que Matthieu Susperregui ne participerait pas au vote au regard de ce que sont ses fonctions professionnelles. Et y a-t-il en dehors de cela des abstentions ? Des votes contre ?

La délibération est donc adoptée. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 1, M. SUSPERREGUI

SPORTS

8. Stade Jean Dauger - Lancement de la procédure avec négociation, désignation du jury du marché de conception-réalisation pour la construction du Centre de Formation et de Perfectionnement désigné sous le nom d'AB CAMPUS

M. LE MAIRE : Le rapport qui suit, c'est le rapport numéro 8. Je lis le résumé. S'il fallait être plus précis, je le serais. Cela concerne le lancement de la procédure avec les négociations, désignation du jury de marché de conception-réalisation pour la construction du Centre de formation et de perfectionnement désigné sous le nom d'AB Campus. La construction de l'AB Campus sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville constitue un élément clé de la politique municipale d'accompagnement du sport d'élite et du projet global de l'ABRP. D'une surface de plancher de 4 000 m², d'un coût estimé à 8 millions d'euros hors taxes, l'AB Campus abritera plusieurs pôles dédiés au sport professionnel, à l'entraînement des sportifs, à la formation des jeunes, à la santé, au sport féminin et aux sports amateurs. Il devra répondre aux meilleures normes en matière de performance énergétique.

Sur la base des éléments précisés dans la note de synthèse, il est demandé au Conseil d'approuver le lancement du marché de conception-réalisation pour la réalisation des études et des travaux relatifs à la construction de l'AB Campus, la désignation de Monsieur le Maire en qualité de Président du jury, ainsi qu'autoriser le Maire à régler les indemnités des membres du jury, régler aussi les primes du concours sur proposition du jury et signer les marchés.

J'ajoute ici en séance qu'il s'agit aussi d'autoriser le Maire, sur la base du dossier de consultation, à signer le marché à intervenir – par erreur cette ligne n'y était pas – et de prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché. J'ajoute ces deux petites lignes en séance, pour compléter la délibération qui vous est proposée à l'approbation. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y a pas de question, je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Ou des votes contre ? La délibération est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Complexe aquatique des Hauts de Bayonne - Réparation de désordres - Protocole d'accord entre la Ville de Bayonne et les sociétés Soriano et Barrière, Coste Architectures, Etchart construction, GMT et Dekra industrial

M. LE MAIRE : Le rapport numéro 9, Monsieur Arcouet.

M. ARCOUET : Le 9, complexe aquatique des Hauts de Bayonne, réparation de désordres, protocole d'accord entre la Ville de Bayonne et les sociétés Soriano et Barrière, Coste Architectures, Etchart construction, GMT et Dekra industrial. Un défaut de conception étant à l'origine de migrations d'eaux de pluie au sein du complexe aquatique des Hauts de Bayonne, des travaux ont dû être entrepris pour faire cesser les désordres constatés, à hauteur de 55 000 €, sans reconnaissance des responsabilités. Un accord a pu être trouvé entre toutes les parties prenantes pour supporter le coût de ces travaux. Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'approuver le protocole d'accord ainsi conclu sans frais supplémentaires pour la Ville.

M. LE MAIRE : Sur ce rapport que je mets aux voix, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Convention de mise à disposition des locaux du club house Maurice Celhay, au profit de l'Aviron Bayonnais omnisport, de l'Aviron Bayonnais Football Club et de l'Aviron Bayonnais Rugby Amateur

M. LE MAIRE : Monsieur Laiguillon, vous allez maintenant présenter un rapport sur la convention de mise à disposition des locaux du Club house Maurice Celhay, au profit de l'Aviron Bayonnais omnisport.

M. LAIGUILLON : La SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro ayant libéré les locaux au premier étage du Club House l'Aviron Bayonnais omnisport souhaite pouvoir disposer gracieusement de l'intégralité du premier étage du site, qui accueille également la section football de l'Aviron Bayonnais. Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la nouvelle convention d'occupation des locaux à intervenir, reprenant les éléments indiqués dans la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Laiguillon. Oui Madame Herrera?

Mme HERRERA-LANDA : Monsieur le Maire, mes chères et chers collègues, nous nous félicitons que les locaux laissés vacants par l'ABRP au premier étage garage de la Nive soient attribués tout naturellement aux trois entités, Aviron Bayonnais omnisport, Aviron Bayonnais Football, Aviron Bayonnais Ligue amateur qui évoluaient très à l'étroit dans les locaux actuels.

Ce transfert s'opère cependant dans un contexte délicat et incertain pour les associations et les clubs sportifs en matière d'activité et de budget. Les locaux du premier étage du Club House Maurice Celhay ont depuis l'origine de leur construction, la partie d'en haut a été rajoutée dans un deuxième temps, présenté des difficultés et des caractéristiques qui ne sont pas sans conséquence sur les charges de fonctionnement aujourd'hui assurées par l'Aviron Bayonnais omnisport. Depuis très longtemps, il y a un problème de feuilles qu'il faut faire enlever par une entreprise spécialisée. Cela coûte plusieurs milliers d'euros par an. Le transfert qui est proposé aujourd'hui va naturellement s'accompagner de l'augmentation des charges courantes évoquées dans la convention.

Ces charges sont connues et évaluables, mais à la lecture de la convention, un sujet reste en suspens : l'état des locaux. Il est bien mentionné qu'il appartient au locataire de maintenir ces locaux en l'état. Les frais de remise en état à court ou moyen terme qui pourraient être à la charge du club bénéficiaire avec son lot toujours possible de mauvaises surprises et leurs conséquences budgétaires que connaissent bien les personnes ayant le statut de locataire, une question est posée. Au regard de ces incertitudes, pouvez-vous nous assurer qu'un état des lieux, on imagine que cela a été fait, sortant et entrant, approfondi, a été réalisé ? Pourrait-il nous être communiqué ? Pas en détail parce que nous ne sommes pas maniaques des états des lieux, mais savoir s'il peut y avoir des sujets qui peuvent être des sujets un peu compliqués pour le club. Et les travaux du projet Etxea auront-ils un impact sur ces mêmes locaux ?

M. LE MAIRE : Merci, merci Madame. Alors Monsieur Laiguillon, vous pouvez répondre à cette question ?

M. LAIGUILLON : Nous avons fait un état des lieux avec les services techniques et le président de l'AB omnisport, Monsieur Irazusta. Il y a des travaux qui vont être en cours. Les travaux, vu qu'il y a aussi un projet de réflexion pour le projet du mur du trinquet, on s'est engagé à refaire les sols, la peinture et aussi l'éclairage pour les bateaux pour la rame. Tout ça, on l'a fait ensemble sur un consensus. On a demandé aussi ce qu'ils demandaient : la réfection des peintures et des sols. C'était leur priorité. On s'est engagés à le faire et bien sûr à tout communiquer pour la critérisation, pour les subventions aux associations. Il faut qu'on partage aussi une réflexion sur les locaux avec la Commission Vie associative pour la critérisation. Voilà ce que je peux vous dire. Ils étaient très contents, sachant qu'il faut dire aussi que l'AB Foot va les partager ainsi que le Rugby Amateur.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'on a répondu à vos questions ? Ça peut aller, bon. Monsieur Esteban ?

M. ESTEBAN : C'est une question à Monsieur Laiguillon, Monsieur le Maire merci. Concernant le club d'aviron, on note que devant la sortie, l'accès au ponton, il y a parfois des conflits d'usage liés notamment au passage d'une piste vélo, d'élèves qui reviennent des établissements scolaires proches, de bateaux assez longs qui sortent et qui sont transportés vers les pontons. Serait-il possible, dans le cadre de cet aménagement, d'envisager pour le club d'aviron, un déplacement de la piste cyclable qui pourrait faire le tour de l'édifice pour éviter ces conflits d'usage qui sont assez récurrents ? Surtout durant les périodes de beau temps où effectivement les cyclistes ont cet accès le long du chemin de halage. Je vous remercie.

M. LAIGUILLON : Oui, c'est une très bonne question, puisqu'on a fait le tour avec le Président de l'AB omnisport sur plusieurs difficultés. Cette difficulté est venue à l'ordre du jour. On a invité aussi les services techniques. Un retour sera fait aussi à l'adjoint en charge de la circulation douce, pour avoir un consensus là-dessus. C'est vrai qu'il y a des conflits d'usage et aussi une barrière qui était tombée justement pour le ponton qui a été vite réparé par les services techniques et je tiens à les remercier de leur réactivité. La réflexion est à mener. L'adjoint en charge des mobilités en est alerté et il faut qu'on se mette autour de la table. Merci.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Laiguillon de ces précisions sur ce rapport numéro 10 que je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? J'ai bien compris qu'il n'y en avait pas. À l'unanimité, ce rapport est approuvé, ainsi que la délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Fonds de concours Communauté d'agglomération Pays basque - Travaux stade Didier Deschamps - Convention financière avec la Communauté d'agglomération Pays basque

M. LE MAIRE : Monsieur Laiguillon, vous poursuivez avec un rapport numéro 11 qui concerne cette fois des travaux au stade Didier Deschamps.

M. LAIGUILLON : Dans le cadre de la création de deux terrains de football en synthétique au stade Didier Deschamps, la Ville avait sollicité auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque l'octroi d'une subvention pour participer à leur financement dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Suite à l'accord de la CAPB, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

M. LE MAIRE : Merci, c'est cette subvention que nous allons obtenir au titre des projets structurants par la Communauté d'agglomération. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CULTURE ET PATRIMOINE

12. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Société des Sciences Lettres et Arts de Bayonne pour l'édition d'un ouvrage de référence

M. LE MAIRE : Le rapport numéro 12, Monsieur Ugalde, c'est à vous de présenter cette attribution de subventions.

M. UGALDE : Une subvention exceptionnelle, Monsieur le Maire, à la Société des Sciences Lettres et Arts de Bayonne pour l'édition d'un ouvrage de référence dans le cadre du congrès de la Fédération Historique du Sud-Ouest. La Société des Sciences Lettres et Arts de Bayonne souhaite procéder à la diffusion de ces importants travaux sur le thème de la sortie de guerre. Dans ce cadre, considérant le grand intérêt de l'ouvrage et à l'appui des éléments précisés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association pour l'aider à procéder à cette publication.

Je me permets simplement un petit commentaire. Il est évident que compte tenu de la nature des travaux et de leur qualité et des échanges qui ont pu en émaner, nous n'aurions fait que la moitié du chemin si tout cela ne pouvait pas être consigné et édité un jour. On comprend tout à fait le souci de la société qui, indépendamment des 50 ou 60 personnes qui ont participé à ces travaux, veuille maintenant les diffuser au plus haut niveau, c'est-à-dire en l'occurrence dans de grandes facultés européennes qui sont demandeuses de ces éléments rédactionnels. Voilà la raison pour laquelle on va en quelque sorte boucler la boucle de cette démarche, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Très bien. Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Fixation des tarifs pour la saison 2020/2021 des "Dimanches en musique"

M. LE MAIRE : Madame Lauqué va présenter le rapport numéro 13.

Mme LAUQUE : Il s'agit de la fixation des tarifs pour la saison 2020-2021 des « Dimanches en Musique ». Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville reconduit une nouvelle saison des Dimanches en Musique qui comptera cinq concerts payants. Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'approuver la grille tarifaire de cette nouvelle saison, détaillée dans la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes avec les partenaires identifiés.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. DIDAM - Expositions "Graphic Waves" et "Hugo Pratt, dessin au long cours"

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde vous reprenez la parole pour nous parler des expositions au DIDAM qui sont d'ailleurs dans le cadre du festival Point de Vue qui s'est ouvert, avec le succès que l'on sait et la nouvelle esthétique qui nous est à nouveau proposée sur un certain nombre de façades de nos rues rive droite et rive gauche.

M. UGALDE : Dans une forme de synergie dont il faut se féliciter avec l'outil qu'est le DIDAM dont on ne pourrait pas penser à prime abord en tout cas qu'il aurait été forcément associé à ce festival, compte tenu de l'image un petit peu différente dont il peut être entouré durant la totalité de sa programmation à l'année. Là, il y a effectivement un phénomène très intéressant qui se produit entre le festival et la fréquentation de ce DIDAM qui, pour quelques jours encore, va être fréquenté, pour être précis, par des jeunes qui n'ont pas forcément l'habitude de pousser les portes du DIDAM durant l'année. Et là, il y a quelque chose de l'ordre de la mixité qu'il faut saluer. Et d'ailleurs nous avons ensuite des retombées de ce type de phénomène, puisque nous avons constaté que le lieu devient en quelque sorte beaucoup plus accessible dans la tête de ceux qui pouvaient le considérer comme un endroit un tout petit peu plus élitiste. Il faut se féliciter de ce qui se passe à l'occasion de ce festival et de ce rapport avec le DIDAM.

Pour la réalisation des expositions « Graphic Waves » dans le cadre du festival Point de Vue et « Hugo Pratt, dessin au long cours », entièrement produite par la Ville il faut le rappeler, et sur la base des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention amenée à être établie dans le cadre de cette opération.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. Acquisitions en faveur des collections du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde, poursuivez pour des acquisitions de collections.

M. UGALDE : Il s'agit d'acquisitions en faveur des collections du Musée Basque de l'histoire de Bayonne. Sur la base des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches visant à acquérir un ensemble de six poteries, poteries de Ciboure, négociées à 5 000 € pour enrichir les collections du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne. Il faut simplement indiquer que ces poteries ne sont pas toutes de la même école. Elles ont le mérite de représenter les six grandes étapes qui ont marqué l'histoire de cette poterie artisanale de Ciboure.

M. LE MAIRE : Pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. Régularisation de la convention relative à l'organisation du concert du Nouvel An 2019

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde, toujours. 16.

M. UGALDE : Régularisation de la convention relative à l'organisation du concert du Nouvel An 2019. A l'appui des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la nouvelle convention avec le Conservatoire Maurice Ravel Pays Basque et la Scène Nationale relative au concert du Nouvel An 2019 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. LE MAIRE : On prépare le concert du Nouvel An de 2021, en espérant que les circonstances sanitaires ne nous obligeront pas à les annuler.

M. UGALDE : Avec l'énorme difficulté qui consiste à préparer des concerts élaborés sur le plan musical, comme on peut l'imaginer, sans être sûr d'aller au bout de cette logique, c'est quand même pour les musiciens eux-mêmes, déjà au départ, une sacrée épreuve. Ils m'en ont parlé il y a encore quelques jours. C'est quelque chose d'un peu traumatisant pour eux aussi que de travailler sur les partitions de ce niveau sans savoir s'ils pourront un jour les jouer en public.

M. LE MAIRE : On parle des professionnels de santé qui sont mis tout à fait à l'épreuve, mais il y a aussi les intermittents du spectacle et les artistes qui sont aussi malgré tout très touchés par cette crise. Je mets aux voix cette délibération numéro 16. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? Je vous remercie. Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. Musée Bonnat-Helleu - Concert du Prix du musée Bonnat-Helleu

M. LE MAIRE : Madame Castel, musée Bonnat.

Mme CASTEL : Oui, il s'agit du Concert du Prix du musée Bonnat-Helleu. Chaque année, l'Académie internationale de musique Maurice Ravel décerne le Prix du musée Bonnat-Helleu à un ou plusieurs musiciens de talents. Cette année, il s'agit de deux musiciens, une jeune violoniste et un jeune violoncelliste. Le musée Bonnat-Helleu s'engage à donner bénévolement un concert en contrepartie de ce prix. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les dispositions décrites dans la note explicative de synthèse relative à la prise en charge des frais relatifs à ce concert, qui contrairement à ce que j'avais dit en Commission générale n'aura pas lieu le 18 novembre, mais le 17 novembre dans l'auditorium Henri Grenet à la Cité des Arts. En souhaitant qu'effectivement ce concert puisse avoir lieu et que ces jeunes musiciens puissent venir jusqu'à Bayonne.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. Médiathèque - Demande de prêt d'un document ancien par le Musée Jeanne d'Albret

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde, vous reprenez la parole pour une demande de prêt de documents anciens.

M. UGALDE : Plus généralement, il faut se féliciter de l'augmentation du nombre de ces prêts, parce que cela en dit long sur la dynamique qui anime aujourd'hui le musée à travers de nombreuses relations avec des antennes un petit peu partout dans le grand sud de la France pour le moins. La Médiathèque ayant été sollicitée pour traiter l'ouvrage intitulé *Un rituel de la province ecclésiastique d'Auch à l'usage du diocèse de Bayonne*, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'accepter ce prêt et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstentions ni de vote contre ? La délibération est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. Médiathèque - Action culturelle - Contrats de travail dans le cadre des Rencontres internationales des femmes écrivaines

M. LE MAIRE : On en arrive au rapport numéro 19 qui devait être présenté par Madame Loupien-Suarès qui ne nous a pas rejoints. Donc je le présente. Cela concerne un contrat de travail dans le cadre des Rencontres internationales des femmes écrivaines. Comme chaque année, la Médiathèque participe aux Rencontres internationales des femmes écrivaines. Cette année une soirée est organisée le 6 novembre, animée par Luisa Etxenike, laquelle est accompagnée de deux écrivaines. Ces dernières ne disposant pas du statut d'auteure-artiste, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de travail qui permettront la rémunération de ces deux intervenantes dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20. Muséum d'histoire naturelle - Prêt d'une exposition du muséum au Lycée Louis de Foix de Bayonne

M. LE MAIRE : Rapport numéro 20, Monsieur Sévilla.

M. SEVILLA : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, c'est le prêt d'une exposition du Muséum d'histoire naturelle au lycée Louis de Foix. Le Muséum d'histoire naturelle a été sollicité par le lycée Louis de Foix pour l'empreint d'une exposition sur la biodiversité qui a été produite en 2017. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de prêt, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. LE MAIRE : Merci. Abstention ou vote contre ? Délibération adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT DURABLE

21. Signature d'une convention de partenariat pour l'entretien du "Jardin des Remparts"

M. LE MAIRE : Monsieur Aguerre, vous avez le rapport 21.

M. AGUERRE : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit donc de la signature d'une convention de partenariat pour l'entretien du jardin des Remparts. La Ville souhaite mettre à la disposition de l'association Bio Divers Cité des parties de parcelles formant le jardin des Remparts, jardin partagé à vocation d'éducation, d'intégration et de création de liens intergénérationnels et interculturels. À l'appui des éléments énoncés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat et de gestion afférente et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. LE MAIRE : J'ai une question de Monsieur Esteban.

M. ESTEBAN : Concernant ce jardin, je voulais savoir s'il va être intégré dans le cadre de la dynamique de la Fédération nationale des jardins, jardins familiaux que nous avons ici à Bayonne. En clair, qui va bénéficier parmi les Bayonnais de ce jardin familial ? Actuellement, quand on fait une demande, on peut attendre deux ans, trois ans. Même la question des tailles des parcelles n'est pas évoquée. Il faut savoir que sur des jardins comme Saint Bernard, il a fallu diviser les parcelles par deux pour pouvoir avoir plus de bénéficiaires, passer de 50 à 25 m², il y a quelques années déjà. Et ensuite ces jardins vont bénéficier d'un dispositif assez intéressant. Nous ne pouvons qu'approuver. Sur ce plan, il n'y a pas de problème. C'est l'implication technique des services municipaux sur les pratiques de jardinage, chose qui ne se fait pas dans les autres jardins et qui serait intéressante un petit peu d'élargir. Il y a des dispositifs extrêmement intéressants, je crois qu'il serait intéressant d'élargir à l'ensemble des autres jardins familiaux.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Esteban. Vous vouliez réagir à cela, Monsieur Aguerre ?

M. AGUERRE : Non, mais les services sont très souvent interpellés, interrogés par des gens qui ont des jardins familiaux. Il n'y a aucun souci pour ce qui est du Conseil, on envisage même prochainement de mettre aussi une section patrimoniale Vert dans la Maison du patrimoine qui est située rue Poissonnerie, parce qu'on se rend compte qu'il y a beaucoup de demandes qui vont dans ce sens.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix. Vous aviez indiqué que vous alliez voter cette délibération. Il n'y a pas d'abstention et de vote contre. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Monsieur Lacassagne, avant que vous n'interveniez, je peux vous donner une information qui malgré tout, intéresse tous les membres de ce Conseil municipal. C'est le revirement de position du rectorat de l'académie qui finalement vient, à l'occasion de la réunion qui s'est tenue tout à l'heure de l'Assemblée générale de l'Office public de la Langue Basque, déclarer qu'ils étaient finalement d'accord pour l'ouverture de cette classe immersive à Saint Pierre d'Irube, c'est-à-dire dans l'enseignement public. Mardi, les représentants de la Région, de l'Office public, de l'Agglomération et du Département étaient au Ministère. Ils étaient venus assez pessimistes et finalement, je pense que la raison l'emporte. Et ça, c'est une fort belle décision et bonne décision, mais qui ne s'explique que par la résistance du terrain sur ce sujet. Je remercie toutes celles et ceux, ils sont nombreux autour de cette table, qui se sont mobilisés pour ça. Et vous dire aussi qu'a été élu Président de l'Office public de la Langue Basque, normalement, je pense que cela s'est passé ce soir, Antton Curutcharry, vice-président en charge des politiques linguistiques à la Communauté d'Agglomération. Je ferme la parenthèse de cette information. D'ailleurs, ceci expliquant l'absence jusqu'à maintenant de notre collègue Mathieu Bergé.

DEVELOPPEMENT URBAIN

22. Etablissement d'une convention d'Action Foncière « Cœur Saint-Esprit » entre la ville de Bayonne et l'EPFL Pays Basque

M. LE MAIRE : Monsieur Lacassagne, pouvez-vous nous présenter ce rapport ?

M. LACASSAGNE : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'établissement d'une Convention d'Action Foncière "Cœur Saint-Esprit" entre la Ville de Bayonne et l'EPFL Pays Basque. La Ville entreprend depuis plusieurs années des actions partenariales en faveur du développement et la mutation du quartier Saint-Esprit. Etant donné que la Ville a engagé une politique foncière volontariste sur le cœur historique et fonctionnel du quartier et dans les conditions proposées dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal de solliciter l'EPFL Pays Basque en vue de l'établissement d'une convention d'action foncière intitulée "Cœur Saint-Esprit" et d'assurer au préalable une mission de veille foncière.

M. LE MAIRE : Oui Madame Capdevielle et Monsieur Jean-Marc Abadie.

Mme CAPDEVIELLE : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous voterons pour cette délibération. C'est vrai que ce quartier est en pleine mutation, bouleversement même, on va dire autour de la gare qui est un très beau monument. C'est une très belle gare, un lieu essentiel de notre ville. Et Monsieur le Maire, je fais le lien avec ce que vous venez de dire par rapport à la décision du rectorat, puisque vous parliez de résistance du terrain, mobilisation, là aussi, on va vous saisir, puisque cela concerne notre gare, cela concerne le développement de notre gare, et le retour du train la Palombe Bleue.

Le 6 octobre dernier, de nombreuses personnes, des élus, des syndicats et des associations se sont rassemblés massivement à la gare de Bayonne pour soutenir le retour du mythique train de nuit la Palombe Bleue, ce que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître, mais que les plus de 20 ans dont je fais partie connaissent, puisqu'ils ont accompagné notre jeunesse peu fortunée, sans lequel il nous aurait été impossible de se déplacer et de voyager jusqu'à Paris.

Personnellement, je m'étais opposée à sa suppression en juillet 2017. J'étais même très en colère, et ce alors même que ce train permettait à toute une partie de la population défavorisée du sud-ouest de voyager de manière sécurisée et raisonnée dans des conditions environnementales convenables. Notre ministre des Transports a annoncé le retour des trains d'équilibre du territoire, et en particulier de deux trains de nuit. Mais à ce stade et à ce jour, nous devons encore nous assurer que la desserte du sud des Landes et du Pays Basque ne sera pas passée à la trappe et que

le train de nuit, ce train de nuit, reviendra dans sa configuration initiale. Or on le sait tous ici, un maillage raisonné de notre territoire par des mobilités douces implique le retour de cette Palombe bleue, c'est d'ailleurs la saison des palombes, sur un axe quotidien Hendaye-Paris.

A ce jour, malgré des annonces par tweet, mais un tweet cela n'a pas valeur juridique, rien n'est acté, et le Ministère procrastine. En votre qualité de Président de l'agglomération, Monsieur le Maire, vous avez coécrit une lettre au ministre des Transports avec le nouveau président du syndicat des mobilités et c'est une bonne chose. Il nous apparaît que cette démarche que vous avez faite tous les deux doit être appuyée justement par un soutien de l'ensemble des élus, car face au plan de relance du gouvernement, les sollicitations des territoires vont être nombreuses. Et le retour de ce train de nuit reste quand même pour notre région une priorité, d'abord en termes de service public de transport et ensuite en termes d'aménagement raisonné du territoire. Notre ville, puisqu'on parlait là du quartier Saint-Esprit, de ce quartier de la gare est bien sûr particulièrement concerné.

C'est la raison pour laquelle nous proposons de soumettre à l'ensemble du Conseil municipal et peut-être que nous vous le proposerons également à l'agglomération, à l'appui de la lettre que vous avez faite avec Monsieur le Président du syndicat des mobilités, le vote d'une motion de soutien au retour du train de nuit La Palombe bleue, dont le texte, mais c'est une simple proposition, pourrait être le suivant. Il est extrêmement simple :

« Réuni en séance du Conseil municipal le 15 octobre 2020, l'ensemble des élus demande au gouvernement, dans le cadre du plan de relance, le retour rapide du train de nuit en 2021 la Palombe bleue dans sa configuration initiale, c'est-à-dire l'axe Irun-Hendaye-Paris. »

Voilà nos observations et notre demande, Monsieur le Maire. Le texte de la motion tel que nous l'avons rédigé peut bien évidemment vous être soumis pour examen ou si vous le souhaitez s'il y a des votes sur des motions en fin de Conseil.

M. LE MAIRE : Ecoutez, moi j'adhère à 100% à ce que vous venez de dire, ce pour quoi d'ailleurs on avait fait ce courrier. Pourquoi pas, on aura à la fin de la séance une motion, vous la reprendrez. Je pense qu'il n'y a pas grand-chose à rectifier. Je vous ai écouté et je pense qu'on peut la reprendre telle que vous l'avez proposée. Je vous proposerai un vote sur cette motion, Madame Capdevielle. Je vous remercie d'avoir fait cette proposition.

Sur ce rapport lui-même, j'ai compris qu'il n'y avait pas de problème ? Le rapport numéro 22, il n'y a pas d'abstention ? Oui ? Monsieur Bergé qui nous avait rejoints, on sait où vous étiez.

M. BERGE : Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour mon retard. Bien évidemment, nous nous associons aux propos de Madame Capdevielle concernant la Palombe bleue. Mais nous allons, nous, de notre côté, développer un petit argumentaire sur cette délibération concernant l'établissement d'une convention foncière "Cœur de Saint-Esprit" entre la Ville et l'EPFL Pays Basque.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, à l'occasion de cette délibération, vous nous proposez d'établir une Convention d'Action Foncière "Cœur Saint-Esprit" entre la Ville de Bayonne et l'EPFL Pays Basque, l'Établissement Public Foncier Local. J'arrive de l'OPLB, il faut savoir que l'EPFL est également une victoire, j'allais dire de ce territoire, il y a quelques années, pour pouvoir construire des politiques publiques efficaces sur notre territoire. C'est la même veine, je dirais. Cette délibération est motivée par l'évolution du règlement d'intervention de l'EPFL qui a été votée à l'occasion de son Conseil d'administration du 8 février 2019. Jusque-là, vous me corrigez, l'intervention de l'EPFL pour le compte de la commune de Bayonne se faisait au travers du programme d'action foncière et au titre du schéma directeur pour le développement commercial du centre-ville de Bayonne 2016-2020, très orienté sur la question commerciale.

A noter que dans ce contexte, les interventions de l'EPFL qui est, je rappelle, du portage financier de la politique d'acquisition, se sont concentrées sur ce que j'appellerais à Saint-Esprit le triangle

Maubec-Saint Catherine-place de la République, sans approche globale urbanistique de l'ensemble du quartier Saint-Esprit qui est bien plus vaste, comme le plan que vous nous présentez aujourd'hui le montre bien. Quartier qui, depuis des années, vous le savez, est confronté à la spéculation immobilière et n'ayant fait l'objet d'aucun pilotage urbanistique plus global, la situation de l'îlot de la Vigilante ayant été le dernier exemple flagrant de ce manque de vision et d'ambition municipale dans une programmation de l'évolution d'un quartier de centre-ville extrêmement convoité.

La question que nous nous posons au moment d'établir cette convention est : quelle ambition ou quel axe du règlement d'intervention de l'EPFL est sollicité ? Parce que ce n'est pas mentionné dans la délibération. Est-ce l'axe 1 autour de l'habitat et la mixité sociale ? Est-ce l'axe 2 autour du développement économique ? Est-ce l'axe 3 sur stock de foncier de long terme ? Je ne pense pas. Est-ce l'axe 4, équipement et infrastructures publiques ? L'axe 5, qui est sur les terres agricoles, au regard de la présence de terres agricoles à Saint-Esprit, je ne pense pas que ce soit celui-là qui soit mobilisé pour l'EPFL.

Pour notre part, nous souhaiterions clairement aujourd'hui réaffirmer notre attachement à la mixité sociale de ce quartier et à la nécessité, en concertation avec les habitants, de travailler au retour d'un équilibre entre l'habitat, les équipements, jardins et infrastructures publiques. Ce serait une mobilisation globalement des axes 1, 2 et 4. On vous demandera de préciser là-dessus.

Nous sommes également très surpris, au regard de l'ampleur et de l'importance de cette future opération, que le quai de Lesseps ne soit pas intégré dans cette réflexion globale de stratégie foncière et d'urbanisme. C'est-à-dire qu'on prend tout Saint-Esprit, on prend le bout du quai Amiral Sala, mais il n'y a pas tout le quai de Lesseps qui est intégré dans cette stratégie foncière. Cela signifie-t-il que cette zone sera aménagée sans répondre aux objectifs de mixité sociale et d'équipements nécessaires au bon aménagement d'une commune soumise à une pression démographique toujours plus importante.

Bayonne connaît aujourd'hui un phénomène de gentrification. Pour rappel, le terme de « gentrification » apparaît pour la première fois en 1963 dans une étude de la sociologue britannique Ruth Glass, portant sur la ville de Londres. Considérée au départ comme une anomalie, la gentrification désigne des processus par lesquels des quartiers centraux anciennement populaires se voient transformés profondément par l'arrivée de nouveaux habitants appartenant aux classes moyennes et supérieures. Phénomène spontané, la gentrification est le produit de stratégies économiques et culturelles de classes moyennes et supérieures. Cette, je mets des guillemets, « colonisation » de nouveaux quartiers s'appuie sur la volonté d'investir sur des biens à coût faible, ce qui historiquement a été le cas à Saint-Esprit, et à haut potentiel des volumes importants, ce qui historiquement était le cas à Saint-Esprit, tout en assumant un besoin de centralité et de différenciation culturelle.

C'est ce que certains appellent les « bobos de centre-ville » ou des choses comme ça. Mais c'est un phénomène plus global, scientifique, qui se présente sous le nom de « gentrification ». Il peut se faire de manière naturelle comme je l'évoquais, mais ça peut être aussi un phénomène politique, la gentrification. C'est-à-dire que cela peut être une stratégie urbaine généralisée. Sous couvert d'amélioration de l'espace urbain et de rénovation urbaine, cette stratégie conduit progressivement les classes populaires hors du centre-ville.

Très clairement, la gentrification à Bihar Baiona Demain Bayonne n'est pas notre stratégie. Notre stratégie est la mixité sociale dans tous les quartiers. C'est la gouvernance partagée et la participation de la population à un urbanisme participatif et citoyen. C'est pourquoi, à l'occasion de cette délibération sur le portage financier d'une stratégie urbaine pour le quartier, nous vous proposons de travailler collectivement à l'élaboration d'un projet pilote, d'une charte d'urbanisme associant la population sur ce périmètre et celui du quai de Lesseps. Les citoyens veulent donner

leur avis sur leur quartier. Il serait à contre-courant historique de leur refuser cette opportunité. Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous apporterez à nos interrogations.

M. LE MAIRE : Merci, on se félicite de votre retour parce que vraiment, si on avait été privé de cette intervention sur ce sujet majeur concernant un quartier qui vous est cher et qui nous est cher aussi... Vous y habitez certes, mais il intéresse tous les Bayonnais. Alain Lacassagne, vous pouvez commencer par donner des éléments. Je compléterai si nécessaire.

M. LACASSAGNE : Je partagerai, si vous le voulez bien, Monsieur le Maire, la parole, peut-être Sylvie Durruty pourra intervenir notamment sur le commerce. Effectivement, cette délibération est issue d'une action voulue aussi par rapport à l'EPFL, par rapport à son Conseil d'administration, puisqu'il faut effectivement formaliser un certain nombre d'actions foncières, sachant que nous avons déjà entrepris avec l'EPFL un certain nombre d'actions qui concernent à la fois le commerce, mais qui concernent aussi un certain nombre d'immeubles.

Je vous rappelle le 4 rue Maubec. Je ne vous rappelle pas quel était l'état de cet immeuble et quelles étaient les populations qui vivaient dedans malgré elles. Nous avons une opération d'ailleurs qui va intéresser Christine Lauqué puisqu'on pourra avoir de la mixité sociale avec des logements sociaux pour une résidence qui sera pour des personnes âgées. Nous avons un autre projet, 41 rue Maubec, et je ne vous cite pas la liste des actions que nous avons menées pour l'acquisition des immeubles, ainsi qu'un certain nombre de commerces qui nous permet de revitaliser le centre Saint-Esprit. Par rapport aux actions et le fléchage sur cette délibération, nous sommes plutôt axés sur l'habitat et l'économie, mais effectivement, on pourra la faire évoluer en fonction des besoins.

Vous parliez de la mixité sociale par rapport aux objectifs que nous nous sommes fixés et d'autres projets qui vont sortir rue Maubec. Effectivement, cela va s'adresser à HSA en particulier, qui va pouvoir apporter un certain nombre d'opérations. Nous sommes sur deux autres immeubles rue Maubec, donc là aussi des immeubles qualitatifs. C'est vrai qu'on a réhabilité dans le cadre du Trambus l'ensemble du quartier Saint-Esprit, la rue Maubec de façade à façade. Pour nous, il ne s'agit pas de ne réhabiliter que les façades, il s'agit de réhabiliter les logements. Je vous signalerai en tant que mixité sociale toute l'opération de l'OPAH-RU qui ne « s'intéressait pas » au quartier Saint-Esprit. Maintenant on a des actions en faveur du quartier Saint-Esprit, notamment sur la rue Maubec et sur la rue Sainte-Catherine.

Autant vous dire que cette démarche volontariste de réhabilitation de la copropriété des logements fonctionne très bien, puisque nous avons déjà, même pas en milieu de l'étude l'OPAH-RU, des objectifs qui sont déjà largement dépassés, d'autant plus qu'on est obligé de suppléer à ce manque financier puisqu'il va falloir compléter la mission du bureau d'études et compléter des financements pour apporter des aides. Et ça, Monsieur le Maire l'a validé. Vous voyez, en termes de mixité sociale, nous le faisons sur le quartier Saint-Esprit.

Nous le faisons également sur les opérations que nous menons sur l'îlot Bergeret, avec de l'accession sociale, du commerce et de l'activité, sur l'habitat participatif qui est principalement dirigé pour les seniors, sur la prochaine opération que va sortir le COL avec là aussi de l'habitat participatif intergénérationnel, avec l'Office Foncier Solidaire. Il va aussi s'adresser à une certaine population qui ne pourrait pas acquérir un certain nombre de biens dans le cas présent, sachant que l'accession sociale, notamment avec l'OFS, est maîtrisée et va nous permettre aussi d'être comptabilisés dans les logements sociaux et va répondre à la demande. Parce que notre volonté c'est de rendre la ville accessible à tous et notamment à toutes les classes moyennes. C'est ce que nous défendons dans le précédent mandat et que nous allons défendre là également.

Par rapport aux équilibres aussi dans le quartier, nous sommes en train de finaliser l'étude sur l'inventaire patrimonial et paysager, avec la préservation d'un certain nombre de maisons qui ne pourront pas muter. Effectivement aussi la préservation d'espaces paysagers. Je vous rappelle que

sur l'îlot de la Vigilante, la Ville va acquérir un terrain pour faire un square de 500 m². Le projet a été présenté à l'association qui s'était révélée avant la campagne sur ces sujets-là. Le projet leur a été présenté. Ils ont trouvé très bien, d'après les retours que nous a faits le COL.

Je vous rappelle aussi mon ambition de relier la place du Marquisat avec le Rail Bayonnais. Le Rail Bayonnais, vous savez que c'est une formidable vue sur Bayonne, je sais que vous le connaissez. Je pense que vous serez sensibles à ce sujet avec aussi la réhabilitation de la salle de quartier, la salle qui existe au Rail Bayonnais. Je vous rappelle aussi le projet que nous avons sur l'Atalante, là également.

Concernant le quai de Lesseps, c'est l'EPFL qui a porté toute l'action foncière jusqu'à présent, puisqu'il y a une ZAD jusqu'à présent. On est en train de finaliser les acquisitions, donc je dirais que la case est cochée, mais elle est déjà cochée depuis longtemps.

Par rapport à l'urbanisme citoyen et la charte d'urbanisme, nous sommes en train d'y penser en réflexion, mais on doit y travailler dessus avec les services, avec notamment un référentiel. Parce que vous savez qu'on s'oriente vers un règlement d'urbanisme qui va être un peu plus contraint avec des qualités paysagères, environnementales, avec un référentiel que l'on va donner.

Et par rapport à cette concertation que vous appelez, il faut quand même rappeler les portraits de quartier. Ce n'est pas rien ce qu'on a réalisé dans le quartier Saint-Esprit. Nous-mêmes, nous avons été surpris de la forte participation des personnes du quartier et c'est vrai qu'il en est sorti un certain nombre d'éléments parce que nous ne sommes pas arrivés avec nous-mêmes un diagnostic. On a partagé le diagnostic avec la population, ce qui a fait qu'on a pu sortir un certain nombre d'éléments. Notamment il y avait des orientations d'aménagement qui avaient été proposées, notamment sur l'îlot de la Vigilante et sur l'îlot du quai de Lesseps.

Vous parlez de gentrification, mais il faut savoir que ce n'est pas notre volonté puisque justement, nous voulons rendre accessible aux citoyens et aux classes moyennes de façon à ce qu'ils puissent rester en ville. C'est cela notre projet. C'est ce que nous faisons aussi dans le centre ancien, parce qu'à chaque fois que nous avons des opérations OPAH-RU, ces opérations s'adressent également aux loyers conventionnés. Si nous avons des loyers conventionnés, cela permet aussi à des personnes qui ont peu de revenus de pouvoir se loger dans le centre ancien de Bayonne. Donc j'ai parlé rapidement, Monsieur le Maire, j'ai fait court.

M. LE MAIRE : C'est une rapide version Lacassagne. Cela dit, c'était fort intéressant. Moi, je ne vois rien à ajouter. Il a tout dit, sauf peut-être l'aspect commercial, Madame Durruty ?

Mme DURRUTY : Sur la question du commerce, et pour répondre à l'interrogation de Mathieu Bergé sur le périmètre, en fait, comme vous le savez, le schéma directeur du commerce 2016-2020 avait pointé des rues ou des secteurs prioritaires quant à notre action à mener sur la redynamisation du commerce. Ces secteurs étaient d'une part la rue Bourgneuf et d'autre part le secteur qui est précisément l'objet de cette délibération Rue Maubec, rue Sainte-Catherine et place de la République. Mais je crois qu'il faut surtout se dire ce soir qu'au-delà des acquisitions foncières commerciales qui figurent dans cette délibération, cette action volontariste très forte de notre collectivité a eu un effet d'entraînement et de levier très fort pour la redynamisation commerciale du quartier Saint-Esprit, qui déborde largement le périmètre dont je viens de parler et vous le savez parfaitement.

Aujourd'hui, quelques éléments clés pour expliciter ce propos :

Le pôle Santé sera livré très prochainement, à la fin du mois, si tout va bien, avec aujourd'hui une trentaine de professionnels de santé qui vont s'y installer y compris, Monsieur le Maire, c'est une nouvelle très récente, des spécialistes, des médecins spécialistes, ce que nous appelons de nos vœux. Il reste encore quelques cellules, mais objectivement le remplissage est quasiment total.

Deuxièmement, très récemment, trois nouveaux commerces se sont installés rue Sainte-Catherine, dont deux commerces de vêtements. Prochainement, c'est un Concept Store qui prendra place aussi dans cette même rue. Et puis, dans l'été, il y a eu aussi des commerces qui étaient restés très longtemps fermés, Monsieur le Maire, sur la place de la République. Je pense par exemple au Bar de la Fontaine, ou je pense aussi au pressing qui est devenu désormais un magasin d'optique. Autant de succès commerciaux qui n'auraient pas été possibles sans l'action publique très volontariste menée par ces actions-là. Et d'ailleurs, il nous reste à concevoir bien sûr le très beau projet que nous appelons de nos vœux sur le 3 et le 5 rue Sainte-Catherine, puisque c'est là où la plus grosse acquisition a été faite. Je rappelle que cette action figure dans le cadre du programme d'action Cœur de Ville. Là aussi, je pense que nous allons pouvoir porter un magnifique projet qui, Alain Lacassagne, donnera à l'arrière du Rail Bayonnais.

M. LE MAIRE : Merci. Un mot rapide pour Monsieur Bergé et on passe aux voix.

M. BERGE : Nous voterons bien évidemment cette délibération parce que nous estimons qu'elle va dans le bon sens et nous confirmons notre intérêt également pour de nombreux éléments qui ont été mentionnés par Monsieur Lacassagne et Madame Durruty, très clairement.

Simplement par rapport à ce que j'évoquais sur la gentrification, c'est un phénomène naturel, mais à un moment ou l'autre, le politique doit venir pour rééquilibrer. Ce que nous aimerions que vous reteniez de notre intervention, par rapport à la réflexion globale de ce quartier, c'est d'intégrer toute la future urbanisation du quai de Lesseps dans cette logique globale de quartier. C'est-à-dire que ce ne soit pas un quartier dans le quartier, si vous voyez ce que je veux dire, parce qu'on sait tous que le quai de Lesseps c'est juste la plus belle vue, je suis un peu chauvin, j'allais dire du Pays Basque, mais au moins de Bayonne. A partir du moment où on aime Bayonne, c'est la plus belle vue du Pays Basque, c'est la plus belle vue de Bayonne.

Il faudrait également que sur cette partie de quartier, quand on voit les objectifs, l'axe 1 de la convention signée avec l'EPFL, il y a la question de la mixité sociale qui est envisagée, le fait que même si les acquisitions ont été faites par l'EPFL dans le cadre d'une ZAD, l'objectif, entre guillemets, de « mixité » n'est peut-être pas aussi automatique comme dans le cadre de la convention. Donc ça, c'est un point sur lequel nous voulions attirer votre attention ce soir.

Et l'autre point, c'est comment on associe toute la population, j'allais dire, à cette construction. Mais là aussi, dans la réponse de Monsieur Lacassagne, j'ai entendu qu'il y avait une volonté politique, en tout cas que nous étions en train d'explorer certaines voies, nous nous mettons à votre disposition pour continuer à explorer ces voies avec vous. Et nous voterons donc favorablement.

M. LE MAIRE : Merci. S'agissant du quai de Lesseps, je ne vais pas ajouter à tout ce qui vient d'être dit, mais c'est à peu près un linéaire de 900 mètres entre les deux ponts où il a fallu commencer les acquisitions foncières. Je m'en souviens, c'était il y a à peu près 14 ou 15 ans. Nous avons fait les premières acquisitions foncières et nous n'avons toujours pas fini. Nous avons quelques points durs, Duprat, n'est-ce pas Madame Durruty? La SNCF, j'ai rendez-vous avec le nouveau président de la SNCF, Monsieur Farandou, dans quelques semaines, pour voir l'avenir de ces tènements fonciers dans lesquels vous avez des rails, mais qui n'ont plus aujourd'hui aucun usage. Nous avons encore des acquisitions foncières à achever.

Alors c'est vrai qu'on ne peut avoir de réflexion urbaine, Monsieur Bergé, parce qu'on ne peut pas commencer tant que nous ne sommes pas propriétaires, mais le fait qu'il faille une réflexion urbaine, c'est évident et qu'il faille associer la population à cette réflexion, c'est tout aussi évident.

Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais c'était à une époque où on était optimiste et on pensait qu'en sept ou huit ans on pourrait faire des acquisitions. On avait fait l'acquisition du DIDAM avec l'idée que ce soit un lieu d'exposition des projets d'urbanisme du quai de Lesseps. C'est ce que c'est

aujourd'hui et c'est fort bien, mais nous n'avons pas fait la moindre exposition sur un éventuel projet d'urbanisation de ce secteur et c'est pourtant l'une des raisons qu'à l'époque on avait avancée pour dire qu'il fallait être propriétaire du DIDAM. Les choses sont longues, très longues dans ce domaine. Voilà. Vous avez dit que vous étiez d'accord avec cette délibération. Je ne vois pas qu'il y ait d'abstention ni de vote contre. La délibération est donc adoptée.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

23. Opération mixte d'aménagement secteur de Matras - Demande d'intervention de la CAPB pour engagement des études de faisabilité

24. Opération mixte d'aménagement secteur de Montalibet - Demande d'intervention de la CAPB pour engagement des études de faisabilité

M. LE MAIRE : Monsieur Lacassagne, vous poursuivez le rapport 23 et surtout, vous lisez le résumé.

M. LACASSAGNE : Oui, Monsieur le Maire. Deux opérations mixtes d'aménagement sur le secteur de Matras et ensuite le secteur de Montalibet. Il s'agit d'une opération mixte d'aménagement sur le secteur de Matras et une demande d'intervention de la CAPB pour l'engagement des études de faisabilité. Le secteur Matras va être fortement impacté par le projet de la ligne 2 du Trambus porté par le Syndicat des mobilités Pays Basque Adour. Dans cette perspective, il convient d'organiser dans les conditions développées dans la note explicative de synthèse, les mutations urbaines à venir, de manière entre autres, à proposer une image qualitative de l'entrée de ville et structurer le cœur de quartier. C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal de demander à la CAPB le statut sur la recevabilité de l'intention de projet urbain dans ce secteur, accepter le principe de la maîtrise d'ouvrage communautaire et prendre acte du périmètre proposé entre autres décisions.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Il y a une question de Madame Herrera et de Monsieur Esteban.

Mme HERRERA-LANDA : Je suis désolée, vous avez demandé à Monsieur Lacassagne d'accélérer. Je vais faire ralentir un peu. Je vais regrouper les rapports 23 et 24.

M. LE MAIRE : Prenez votre temps. Ce sont des sujets importants, Madame.

Mme HERRERA-LANDA : Merci. Monsieur le Maire, chères et chers collègues, les deux votes procèdent du même objet. Transférée à la Communauté d'agglomération au titre de leur intérêt communautaire, la maîtrise d'ouvrage des opérations d'aménagement urbain sur les quartiers Saint Léon et Saint Etienne. Ces aménagements sont liés à la création à terme des voies de circulation de la ligne 2 du Trambus portée par le syndicat des mobilités Pays Basque Adour. Le texte support aux deux délibérations porte sur des dimensions techniques, financières et contractuelles qu'il est indispensable de préciser dans des projets aussi complexes en matière d'aménagement urbain, dans des zones fortement urbanisées. Dans le chapitre portant sur l'organisation de la communauté d'agglomération maître d'ouvrage, quatre jalons sont mentionnés en phase de recevabilité stratégique d'admission de l'opération et opérationnelle. Il est précisé que les dimensions foncières, techniques, politiques et de concertation traversent ces phases. Nous souhaitons attirer votre attention sur ces deux derniers volets, sur lesquels les « leçons » retenues après l'aménagement et le lancement de la ligne 1 du Trambus et les interrogations qui nous ont été relayées par les habitants de ces deux quartiers nous incitent à la plus grande vigilance. Cette dernière porte principalement sur trois points.

Le premier réside dans le triangle des acteurs concernés, la Communauté d'agglomération, le Syndicat des mobilités, la Ville de Bayonne, qui constitue un quasi-triangle des Bermudes complexe et opaque pour les citoyens à la recherche du bon interlocuteur, d'autant que dans certains cas, les institutions concernées se sont livrées parfois à un véritable jeu de billard à trois bandes en matière de responsabilité.

Le second porte sur l'information et la concertation avec les citoyens. Bien évidemment, en premier lieu, les habitants et les commerçants situés directement sur l'emprise des futurs aménagements. Ces personnes-là ont été rencontrées, semble-t-il, mais plus globalement sur l'ensemble des habitants de ces quartiers. Ceux, très nombreux, qui travaillent, étudient, ceux qui les fréquentent, hôpital, stade, écoles d'art, etc. ceux qui y passent, pour que les aménagements soient adaptés à ces multiples usages et aux besoins. Il convient d'associer l'ensemble de ses parties prenantes à leur définition. Les habitants et plus généralement, les citoyens et les citoyennes sont en forte attente entre curiosité et anxiété.

Le troisième point concerne les mobilités dites douces et plus particulièrement les pistes cyclables. Tout le monde s'accorde à présent sur le fait que le vélo a été oublié ou maltraité, y compris lors des opérations de rattrapage à la suite de la réalisation de la ligne 1 du Trambus. On ne va pas développer. On est bien d'accord là-dessus. Il est impératif de réussir les aménagements liés aux travaux de la ligne 2 en raison du développement exponentiel de la pratique du vélo, de la nécessité de désengorger le flux automobile et de fluidifier la circulation des Trambus pour qu'ils soient véritablement attractifs dans un quartier où la pratique du vélo est actuellement, pour ceux qui l'ont pratiqué, particulièrement dangereuse, rendant par là impossible que les scolaires qui sont dans les établissements de Marracq, Lauga et Paulmy puissent utiliser le vélo pour se rendre dans ces établissements. Nous avons un engorgement, y compris par les voitures des parents. Il s'agit aussi de rendre possible la combinaison des usages de Trambus/vélo et de diminuer la pollution atmosphérique.

Pour résumer nos propos, le transfert de la maîtrise d'ouvrage des aménagements urbains à la Communauté d'agglomération ne doit en aucun cas se traduire par une exonération de la Ville sur ses responsabilités vis-à-vis de ses habitants. C'est pourquoi, pour répondre à ces défis, nous proposons quatre points.

Le premier est la communication aux citoyens dès à présent : il semble vraiment qu'en matière de communication il y ait une carence dans ce domaine. Il ne nous appartient pas d'identifier la cause, mais en tout cas, on vous fait part de ce souci, de toutes les informations disponibles aujourd'hui sur ces projets, des procédures de concertation prévues et des modalités de leur mise en œuvre à l'échelle des quartiers. Car il sera très vite trop tard, juste après avoir été trop tôt pour influencer des décisions techniques, parfois technocratiques, prises souvent sans concertation. Les réunions devraient être conduites sur site, au plus près des habitants, en présence des représentants de la commune, de l'agglomération et du Syndicat des mobilités, c'est-à-dire le tour de table des acteurs concernés, et se donner des objectifs ambitieux, au-delà des obligations légales qui sont parfois minimales.

La deuxième proposition : la création d'une structure de concertation pérenne et ouverte, dont les objectifs et le planning seraient largement diffusés.

Troisième proposition, c'est l'application de la loi, la loi Laure sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie qui pose les fondements des politiques de déplacement en faveur du vélo et des déplacements doux, qui n'a pas été respectée par le syndicat des mobilités lors des travaux de la ligne 1. L'article L. 228.2 prévoit qu'à l'occasion des réalisations des rénovations de voies urbaines, à l'exception des autoroutes et des voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables

pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants en fonction des besoins et des contraintes de circulation qui sont importantes dans ce secteur.

Quatrième proposition pour nous, c'est une proposition phare. C'est la création d'une véritable structure de concertation sur les aménagements et équipements vélos que nous proposons sans succès depuis six ans, réunissant les communes, l'agglomération, l'ensemble des associations locales de cyclistes. On nous dit qu'elles ne sont pas d'accord, mais le meilleur moyen de trouver un consensus est de les réunir autour d'une table des experts du Club des villes et territoires cyclables, mais également des associations représentatives de l'ensemble des usagers des voies de circulation, je dirais même des trottoirs, afin de mettre en œuvre la charte cyclable nationale de 2019.

L'adossement à une telle structure aurait permis de réussir le volet "vélo" de la ligne 1 et d'éviter le gâchis actuel des coronapistes locales mort-nées, les postures clivantes désormais marquées entre cyclistes et automobilistes, avec par exemple une pétition à la clé qui résulte à notre avis d'une concertation et d'un dialogue pour le moins défailants, sinon inexistant au moment de l'installation de ces coronapistes. La création de structures de concertation préalable aurait très certainement évité au maximum, même si nous n'aurions pas pu les éviter, certains de ces clivages. Nous imaginons que vous avez déjà réfléchi et mis en œuvre des projets sur ces différents sujets. Merci de nous en tenir informés.

M. LE MAIRE: Merci Madame Herrera. Ces observations concernaient les 2 rapports. Monsieur Esteban ?

M. ESTEBAN : Monsieur le Maire, chers collègues, je ne peux que m'associer aux propos que vient de tenir ma collègue Madame Herrera. Cela concerne le rapport 23, la délibération Matras. La ligne 2 du Trambus va impacter le secteur Matras. C'est un peu une appellation nouvelle concernant une partie du quartier historique de Saint Etienne. Un périmètre de réflexion le long de l'avenue Louis de Foix d'environ deux hectares sera ainsi impacté par le projet de transport en commun en site propre, la délibération aussi des acquisitions foncières forcément nécessaires pour développer une mobilité propre et un site propre. Mais aussi la délibération évoque une évolution de l'habitat, la structuration d'un cœur de quartier, la construction d'une image qualitative de l'entrée de ville. Sur ce sujet-là, j'ai deux questionnements.

Ce secteur comprend d'abord un certain nombre d'habitats collectifs et familiaux dans le cadre de cet 1,9 hectare concerné par l'étude. Ils se voient insérés dans un périmètre d'étude et vont découvrir ce projet puisqu'à ce jour ils ne sont pas informés. Une procédure légale d'information verra le jour. On en a parlé en Commission générale, bien sûr, mais il serait important d'informer au plus vite les habitants, faute de ne l'avoir fait avant dans le cadre des dispositifs municipaux participatifs que, Monsieur Lacassagne, vous avez cités précédemment. Plusieurs questions très concrètes se posent pour eux. Qui est touché ? Quels sont les délais, sachant que le projet de voies Trambus est déjà lancé depuis Tarnos ? Au final, quelle indemnisation pour les rachats de propriété ?

Deuxième point. Avant que les études pour une image qualitative de l'entrée de ville ne soient lancées, ne serait-ce pas l'occasion d'associer au plus près les habitants du quartier Saint-Etienne au devenir urbain du secteur concerné, ceci autour de quelques idées de base. Quel type d'aménagement public avec l'occasion peut-être d'installer des bancs, des arbres, de la végétation qui compenseraient au moins la disparition des espaces verts privés des maisons concernées par l'élargissement de l'avenue. Quel type de construction à venir puisque le projet l'évoque et puisque cette question est sous-jacente lorsque l'on parle de cœur de quartier, avec forcément des logements et des commerces ?

Dans ce quartier historique qui ne se résume pas à des carrefours, à des voies routières, ce serait l'occasion d'éviter une uniformisation urbaine, des copiés-collés urbains réalisés dans toutes les métropoles et grandes villes par les mêmes cabinets d'urbanisme, et aussi une occasion de créer un

véritable espace de vie. Donnons la parole aux habitants dans un cadre formel où ils soient acteurs de l'aménagement urbain, créant les conditions d'une réelle démocratie participative.

Proiektu honetan, Herriko Etxeak behar luke, lehen bai lehen, auzoko biztanleen iritzia kontutan hartu :

1. - Lehenik, xedearen barne hunkituak diren jabeen eta bertze biztanleen galderei erantzuna emateko : Zer da xuxen prestatzen den proiektua ? Zein dira epeak ? Zer eta nola pasatuko dira etxeen salerosketak ?

2. - Bigarrenik, auzo historiko baten zati baten aldaketa inportantearako, beharrezkoa da auzoko populazioaren iritzia kontutan hartu, xedearen gogoetan sartuz ikerketak hasten direlarik.

Merci pour votre écoute, Milesker entzuteagatik.

Merci pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ces rapports ? Vous êtes intervenus vous aussi sur les 23 et 24, l'un concernant, je vous rappelle, le secteur de Matras et le second concernant le secteur de Montalibet.

Est-ce que, Monsieur Lacassagne, vous commencez à répondre et je complète ?

M. LACASSAGNE : Oui, Monsieur le Maire. Je ne lis pas le paragraphe 24, puisque hormis le titre, ce que j'ai pu vous lire pour Matras c'est la même chose pour Montalibet, avec la seule différence entre Matras et Montalibet c'est que nous avons déjà commencé, parce que vous parliez d'information, à rencontrer un certain nombre de propriétaires par l'intermédiaire de l'EPFL, notamment quelques commerçants. Avec Sylvie Durruty, à 14 heures, nous avons d'ailleurs des rendez-vous à ce sujet.

Il faut savoir que par rapport à cette délibération, bien sûr que la Ville de Bayonne va y être associée, puisque dans le texte vous lisez que la maîtrise d'ouvrage est peut-être assurée par la communauté d'agglomération, mais en lien étroit avec la Ville, la commune. Parce qu'en même temps, s'il s'agit d'une opération de requalification, notamment avec l'arrivée du Trambus, il s'agit aussi de faire de la ville dans des quartiers à la fois sur l'îlot Montalibet, avenue Raymond de Martres où on retrouvera certainement de l'habitat, mais également du commerce, parce que ce qui fait la ville c'est la mixité des fonctions. On aura également la même chose sur le quartier Matras. C'est vrai que sur le quartier Matras l'information n'a pas été à ce jour donnée. Mais maintenant, nous allons pouvoir rentrer dans un processus avec l'agglomération, et on va voir comment on va pouvoir mener un certain nombre d'informations et de concertations avec la population. Là, aujourd'hui, je ne peux pas vous donner des éléments concrets puisque l'on démarre dans cette phase-là.

Concernant les mobilités douces, bien entendu elles sont prévues puisqu'il y a déjà eu un premier permis qui a été délivré avenue Raymond de Martres, parce qu'il y a des opérations que l'on peut faire et d'autres opérations que le privé peut faire. Effectivement, dans ce permis de construire, on a donné un certain recul nécessaire, qui était de 11 mètres, de façon à ce qu'on puisse avoir le Trambus, des passages piétons, du stationnement et du vélo. On va retrouver la même chose sur le quartier de Matras. C'est pour cela qu'on anticipe. Alors anticiper, c'est vrai que le Trambus ligne 2 va arriver pour fin 2020, mais dans le cadre des futurs aménagements, nous voulons améliorer la liaison.

Je me retrouve dans un certain nombre de propos qui ont été donnés. Bien sûr, il y aura des logements, des commerces, des espaces de vie, des espaces de respiration. Mais tout cela, il faut l'écrire. Nous n'en sommes pas encore à ce point-là, on n'arrive pas avec un projet qui est figé.

Voilà ce que je pouvais répondre rapidement là-dessus. En même temps on se réinterroge aussi par les futures orientations qu'on va donner dans le PLUi, puisqu'il faudra aussi qu'on soit en conformité avec notre nouveau document d'urbanisme.

M. LE MAIRE : Je vais juste donner quelques éléments rapidement aussi sur le sens de cette délibération qui montre d'une part qu'on a à faire ici à une opération très lourde sur deux nœuds que nous avons sur cette ligne 2 du Trambus, l'un à proximité de Matras, l'autre entre le stade Jean Dauger et l'hôpital.

Les emprises, on le sait, sont très insuffisantes pour satisfaire l'entièreté des fonctions qui sont nécessaires, notamment pour satisfaire les mobilités douces. Vous les appelez de vos vœux. J'entends le propos pour la ligne 1, nous n'avons pas toujours tenu compte, en tout cas pas suffisamment sur certaines sections, du passage des pistes cyclables. En effet, vous avez ici sur Bayonne deux opérations qui vont être menées par la Communauté d'agglomération. Ce sont des opérations d'aménagement d'intérêt communautaire qui seront menées par la Communauté d'agglomération. L'objectif de cette délibération, c'est d'inviter la Communauté d'agglomération à bien vouloir reconnaître le caractère communautaire de cette opération. Il n'y a pas de raison qu'il n'en soit pas ainsi d'ailleurs, eu égard à l'importance du sujet qui dépasse largement la problématique bayonnaise, car les flux principaux de circulation de notre bassin de vie sont là, sur la ligne 2, à cause de l'hôpital - plusieurs milliers d'emplois - les lycées publics et privés, les collèges publics et privés. Ce sont les secteurs les plus pourvoyeurs de flux de toute l'agglomération.

Si l'on ajoute à cela le fait que l'essentiel des emplois de notre bassin de vie se trouve à Bayonne, je le rappelle, et j'aime bien le rappeler, qu'il y a plus de 30 000 emplois à Bayonne pour une population de 53 000 habitants. Ce qui veut donc dire que les déplacements calendaires sont des déplacements extrêmement importants. « Calendaires », je voulais dire « pendulaires », je fais souvent l'erreur. Les déplacements pendulaires sont extrêmement importants, c'est-à-dire les déplacements domicile-travail.

Et c'est pour cela que le syndicat des mobilités nous a mis devant notre responsabilité, nous, Ville de Bayonne, de savoir si on aurait le courage de passer par une opération d'aménagement, ce qui veut dire aussi d'expropriation. Je veux dire ici qu'à l'échelle du Pays Basque, ce n'est que sur la ville de Bayonne que nous allons procéder à des opérations de cette importance y compris par la voie d'expropriation. Il faut en avoir le courage, surtout lorsqu'on est en fin de mandat précédent, que l'on va rencontrer, et c'est ce qu'on a fait, un certain nombre de personnes pour leur dire : « vous êtes sous l'emprise de ce que devra être a priori la ligne 2 du Trambus ». Bayonne, je veux le dire, est la seule, je dis bien la seule ville de l'ensemble de l'agglomération qui, lorsque cela est nécessaire, passe par la voie de l'expropriation, via bien sûr la Communauté d'agglomération qui est notre outil et l'institution qui peut le faire pour pouvoir satisfaire nos politiques publiques, celle de la mobilité et aussi des mobilités douces.

Moi, je suis d'accord avec ce que vous avez dit les uns et les autres. D'ailleurs, je ne vois pas très bien ce qui nous divise. Sauf que là vous dites : « il faudra concerter ». Oui. « Il y a une certaine opacité entre la communauté d'agglomération du Pays Basque, le syndicat des mobilités et la ville de Bayonne », j'entends. J'entends parce qu'il y a une multiplicité d'acteurs et il ne peut pas en être autrement parce que tout simplement nous avons transféré au syndicat des mobilités la compétence en matière de mobilité et que la communauté d'agglomération définit une politique. Mais bien évidemment, cette mise en œuvre se fait par le syndicat des mobilités. Et quant à la ville de Bayonne, c'est là que se passent ces travaux ; donc on est concerné. Il faut que nous ayons notre mot à dire.

Alors on l'évoque... Je vous remercie de vos interventions, parce que ça montre la pertinence non seulement de vos interventions, mais aussi que vous avez choisi de vous exprimer sur ces deux rapports qui quand même concernent l'avenir. Pas seulement de la ligne 2, pas seulement de notre

bassin de vie, mais aussi de deux quartiers qui vont être malgré tout sacrément impactés par cette opération d'aménagement.

Bien sûr qu'il faut de la mixité, de la mixité au sens des fonctions, c'est-à-dire de l'habitat, qu'il y aura de l'économie, qu'il y aura du commerce, bien sûr qu'il y aura aussi de la mixité sociale, parce qu'il faudra que nous puissions trouver ces logements en accession sociale à la propriété qui sont nécessaires à notre bassin de vie et en particulier à notre ville. Tous ces sujets-là sont des sujets parfaitement pertinents et qui font que nous aurons l'occasion de revenir là-dessus.

Cette délibération est initiatrice de l'opération parce que c'est celle qui permettra à la communauté d'agglomération, après nous, de venir déclarer l'intérêt communautaire. Mais il fallait que nous le demandions cet intérêt communautaire. C'est l'objet de cette délibération. Cela veut dire que c'est la communauté d'agglomération qui portera l'opération eu égard à son intérêt qui dépasse celui de cette ville. Heureusement d'ailleurs, parce que cette opération coûtera, parce qu'on achètera et il faudra indemniser. Vous dites : « comment va se passer l'indemnisation ? ». Bien sûr, il faudra indemniser toutes les personnes qui seront impactées. D'ailleurs, certains contacts ont déjà été pris. Il faudra bien sûr indemniser. C'est tout à fait normal. Tout cela coûtera cher, certainement, et c'est la collectivité publique qui doit la porter. Mais comme cela relève de la politique des mobilités de notre bassin de vie et de notre agglomération, c'est elle qui devra en apporter et en supporter la charge. C'est la raison pour laquelle c'est une opération d'intérêt communautaire que l'on veut ici.

C'est ce que je voulais ajouter pour donner juste des éléments complémentaires à ce qu'a déjà dit Alain Lacassagne qui était déjà très complet. Madame Liousse, vous avez la parole.

Mme LIOUSSE : Oui, c'est juste pour Monsieur Lacassagne. J'espère que la toponymie du quartier Saint-Etienne n'a pas changé. C'est toujours le quartier Saint-Etienne ? Parce que vous l'appellez le quartier Matras. Pour être plus sérieuse, c'est juste de dire qu'il faut qu'on se rappelle dans les projets à venir qu'effectivement c'est un cœur de ville et que le quartier Saint-Etienne n'est pas qu'une entrée de ville comme on pourrait avoir tendance au centre-ville à le considérer. C'est vraiment une entité, ce n'est pas le quartier Matras. Il ne me semble pas que ce soit historiquement existant.

M. LE MAIRE : Je suis d'accord avec ce que vous dites, Madame, complètement. D'ailleurs, on a fait aujourd'hui dans ces opérations-là, il faut le dire, une critique du passé. Je veux bien en assumer une part de responsabilité, on a fait du coup par coup. Le carrefour de Matras est d'une violence absolue. Il n'y a aucune urbanité. Il faut avoir envie de traverser à pied le carrefour Matras, même à vélo d'ailleurs. C'est une balafre urbaine au pied d'un monument historique qu'est le cimetière israélite, avec des constructions qu'on a laissé faire par le passé.

Aujourd'hui il faut repenser cela, et pas seulement à l'échelle, vous avez complètement raison, du carrefour Matras, mais de l'ensemble du quartier. Je serais tenté de dire jusqu'à la limite de Tarnos, c'est-à-dire au bout de cette rue et jusqu'à la moitié de la rue Maubec aussi. Tout ceci est un ensemble. Ce plateau doit être réfléchi globalement. C'est indiscutablement aussi un sujet que nous aurons à voir, lié, mais cela sera évoqué ultérieurement, avec la piste cyclable que l'on souhaite faire aussi sur l'avenue Grenet. Il faut donc que tout ceci se conjugue pour faire de la ville, et vous avez raison, non pas une entrée de ville mais une ville à part entière. C'est très juste et c'est vrai aussi pour d'autres parties de la ville de Bayonne qui sont un petit peu balafrées par cette espèce d'image d'entrée. Mais c'est le cas de beaucoup d'autres villes aussi, malheureusement. Merci de vos interventions.

M. LACASSAGNE : Juste pour préciser Madame Liousse, vous m'avez bien compris, j'ai fait peut-être un petit lapsus, mais je vous rassure, le quartier Saint-Etienne existe bien, puisque j'ai aussi une maison familiale sur place, je connais bien. Autant vous rassurer, il y a une action forte sur cette

partie du cœur Matras, parce qu'effectivement dans les réflexions du PLUi, on a distingué un certain nombre de cœurs de quartier qu'on voulait conforter. Cette action-là va pouvoir le permettre.

Mais aussi, on sait qu'il y a un certain nombre de développements qui auront lieu le long de ces axes. Mais en même temps on va aussi les maîtriser avec un ensemble de règles d'urbanisme qui vont être très qualitatives et qui vont arriver là-dessus. Vous dire aussi qu'on va préserver un certain nombre de terrains dans le secteur de Habas, avec des terrains qui deviendront aussi inconstructibles pour conserver des terrains naturels ou des terrains agricoles.

M. LE MAIRE : Vous avez compris que c'est un enfant du quartier, tout simplement. Il a même été Président du comité des fêtes ou d'organisation des fêtes de ce secteur. Mais on reviendra sur ce sujet. Merci beaucoup de vos interventions. Nous avons besoin d'échanger sur des sujets aussi importants.

Je vais mettre aux voix maintenant cette délibération numéro 23. C'est celle qui concerne le secteur de Matras. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas. Elle est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Je mets maintenant aux voix la délibération numéro 24, qui concerne cette fois le secteur de Montalibet. Il n'y a pas d'abstention ? Il n'y a pas de vote contre. La délibération est donc adoptée. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine

M. LE MAIRE : Madame Delobel, vous prenez maintenant la parole pour le rapport numéro 25. Je la cherche et elle n'est pas là. Le rapport numéro 25. Elle ne nous a pas rejoints.

C'est l'attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution, dans le cadre du dispositif OPAH-RU et du dispositif communal d'aide aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale du centre ancien. Les subventions ont été détaillées dans la note pour respectivement 35 724 € et 35 328 €. En général, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ce type de délibération qu'on vote à chaque séance. Je vous remercie. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

26. Aire de jeux de la Cité des arts - Convention avec la Communauté d'agglomération Pays basque

M. LE MAIRE : Le rapport 26, Madame Jennifer Mothes.

Mme MOTHES : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de l'aire de jeux de la Cité des Arts et d'une convention avec la CAPB. La Ville et l'ancienne agglomération Côte Basque Adour ont conclu en 2002 une convention en vue de l'implantation, la gestion et l'entretien d'une plaine de jeux d'enfants dans le parc de la Cité des Arts. Ces jeux étant devenus vétustes et d'un intérêt limité pour les enfants en bas âge, la Ville envisage de remplacer ces équipements et de renforcer l'attractivité du site. Il est ainsi proposé au Conseil municipal de convenir d'une nouvelle convention avec la CAPB, tenant compte des nouvelles modalités de gestion du mobilier.

M. LE MAIRE : Merci, je mets aux voix. Pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27. Enfouissement de lignes électriques avenue Louis de Foix lié aux travaux du Tram'bus (ligne 2) - Approbation de l'inscription au programme d'électrification du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) et du financement des travaux

M. LE MAIRE : Monsieur Arcouet, vous voulez prendre la parole pour le rapport 27 et 28 ?

M. ARCOUET : Tout à fait, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'enfouissement de lignes électriques avenue Louis de Foix lié aux travaux du tramway numéro 2, approbation de l'inscription au programme d'électrification du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques et du financement des travaux.

La Ville souhaite faire procéder à l'enfouissement des réseaux sur cette avenue Louis de Foix préalablement aux travaux de la ligne 2 du Trambus. Le coût de ces travaux étant estimé à 882 353,94 € TTC et sur la base des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver ces travaux et de charger la SDEPA de l'exécution de ceux-ci, d'approuver le plan de financement proposé, d'accepter la constitution d'une servitude si nécessaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

M. LE MAIRE : Très bien. Je mets aux voix. Pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28. Occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau de transport et de distribution de gaz - Instauration d'une redevance

M. LE MAIRE : Monsieur Arcouet, vous poursuivez avec le 28.

M. ARCOUET : Occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau de transport et de distribution de gaz, instauration d'une redevance. En complément de la redevance d'occupation permanente du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et électricité, la Ville souhaite instaurer, ainsi que la réglementation le permet, une redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de transport et de distribution de gaz. Au vu des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'instaurer cette nouvelle redevance, de fixer le mode de calcul tel que décrit et de procéder à l'émission des titres de recettes correspondants.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

29. Exercice 2020 - Budget principal - Décision modificative n°1

M. LE MAIRE : Le rapport 29, Madame Durruty. Cela concerne la DM 1.

Mme DURRUTY : En effet, sur la base des éléments précisés dans la note explicative de synthèse, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative numéro 1 du budget principal actant le redéploiement de crédits inscrits au budget primitif, sans modification de son équilibre.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, avez-vous des explications de vote à donner ? S'il vous plaît, Monsieur Bergé, puis ensuite pour le groupe de Monsieur Etcheto aussi. Votre position ?

M. BERGE : Oui, très rapidement. A l'occasion de cette délibération, vous nous invitez à transférer les crédits d'investissement du projet du musée Bonnat au projet d'aménagement du stade Jean Dauger. Nous savons que le rugby est culturel à Bayonne. Nous avons encore ici une preuve. Boutade à part, cette délibération nous amène à nous interroger une fois de plus, d'une part, sur la sincérité des budgets présentés à l'assemblée municipale, élément lié à la non-exécution des opérations année après année et transféré aux exercices suivants. Cette insincérité se manifeste par un taux d'inexécution budgétaire particulièrement élevé, comme cette année autour de 65 % selon mes souvenirs, et préservant ainsi des ratios financiers qui exploseraient si les opérations programmées étaient réalisées.

Nous nous interrogeons également sur le budget, le plan de financement et le calendrier du musée Bonnat, un autre serpent de « Maire », on aime bien les jeux de mots à Demain Bayonne. Heureusement, les collectivités territoriales sont aux côtés de la Ville pour pallier son manque de capacité budgétaire. Cette omniprésence de la Région, du Département aux côtés de la commune est aujourd'hui salutaire pour les finances communales. Au regard de cette délibération, de votre visite au ministère de la Culture, nous souhaitons qu'une commission municipale extraordinaire soit organisée pour faire le point sur le projet du musée Bonnat, pour évaluer les risques calendaires, structurels et financiers qui lui sont aujourd'hui clairement afférents. Nous vous remercions.

Mme DURRUTY : Y a-t-il d'autres interventions ? Je vais me permettre de prendre la parole dans un premier temps et ensuite la passer à Yves Ugalde pour répondre sur la deuxième partie de votre propos.

Pour vous dire, Monsieur Bergé, que nous étions réunis en séance plénière de la Région lundi, il y a quelques jours, et que des crédits et des transferts de crédits, d'une échelle très largement supérieure à celle que nous sommes en train de voir ce soir, ont été faits sans que vous attaquiez le président Rousset en prétendant que la présentation de ce budget était insincère. De mémoire, le montant en question était de plusieurs centaines de millions d'euros.

Aujourd'hui, Monsieur Bergé, la force, c'est justement, dans une collectivité comme la nôtre, d'être en capacité. Nous sommes ici dans l'exercice d'une décision modificative et pas du vote du budget. Une modification telle que celle-là acte simplement le fait qu'à un moment donné, dans l'exercice budgétaire qui est le nôtre, et Dieu sait si cette année les éléments contextuels et la crise sanitaire qui nous frappe et qui fait qu'effectivement le suivi des chantiers et l'avancement de nos dossiers, ne peuvent pas être à la hauteur de ce que nous avons espéré. Je crois que tout le monde le sait, tout simplement à un moment donné, et c'est le sens de cette délibération et aucun autre, que nous soyons en capacité tout simplement de pouvoir honorer et verser la subvention d'équipement qui a été votée lors de notre précédent Conseil municipal. C'est une obligation de pouvoir transférer ces crédits pour qu'ils puissent être bien évidemment versés à la SASP. De fait, je crois que vos propos et vos qualificatifs « d'insincère » sont très largement inappropriés et je n'irai pas plus loin, mais j'en pense beaucoup plus.

Dans un second temps, je pense qu'Yves Ugalde peut répondre par rapport aux demandes sur le musée Bonnat.

M. UGALDE : L'essentiel a été dit, Sylvie, dans le sens où effectivement il s'agit de modifications qui n'entament en rien la nature même du projet ou l'évolution des travaux. C'est à cela que nous

avons accordé une importance majeure. Comme vous l'avez précisé, Sylvie, effectivement, l'évolution chantier est telle aujourd'hui, dans les conditions que l'on sait, et c'est à travers cette observation-là que l'ajustement a été proposé. En aucune manière pour sacrifier quoi que ce soit de l'évolution du musée Bonnat.

M. LE MAIRE : Oui, Monsieur Bergé. Alors, sommes-nous « insincères » ? Vous savez que les mots ont un sens. L'insincérité est une qualification pénale. Je crois que vous avez fait un peu de droit, ça doit vous dire quelque chose.

M. BERGE : Cela ne vous a pas plu, le mot « insincère ».

M. LE MAIRE : Non, parce que si vous donnez un sens au mot... On ne va pas s'amuser nous, en ce qui vous concerne, à vous traiter comme on pourrait le faire quelques fois. On ne le fait pas parce que tout simplement on a du respect pour la fonction qui est la vôtre. Essayez aussi de dire les choses sans pour autant se retrouver sur des formulations qui ne sont pas acceptables. Nous n'avons pas l'habitude de nous parler comme ça.

M. BERGE : Comparaison n'est pas raison non plus, je vais dire à Madame Durruty par rapport à ça. On ne va peut-être pas parler d'insincérité, mais on va dire qu'un taux d'exécution d'un budget d'investissement autour de 65 % de manière récurrente dans une collectivité est un taux particulièrement faible. Madame Durruty, qui aime bien citer la raison, sait que le budget d'investissement de la Région est réalisé à des taux autour de 80 ou 85 % de manière pluriannuelle. Cela montre bien d'une certaine manière que le fait de ne pas réaliser un budget a une signification, notamment en termes de ratios financiers. Puisque bien évidemment, qu'est-ce qu'on fait quand on n'exécute pas un budget ? On reporte les opérations d'investissement sur les années suivantes, et cela fait évoluer les ratios financiers. C'est une manière extrêmement habile d'annoncer lors de la séance budgétaire de très nombreuses opérations qu'on ne réalise pas pendant l'année et en plus, à la fin de la séance budgétaire, on dit : « regardez les bons ratios qu'on a ». Ce n'est pas de l'insincérité si vous voulez puisque c'est de l'ordre pénal, mais c'est une manière de présenter les budgets qui déforme la réalité.

L'autre point sur lequel je n'ai pas eu de réponse, c'est sur le budget, les modalités de financement. Je disais, comme vous le savez, qu'heureusement que les collectivités territoriales étaient aux côtés de la commune et j'évoquais la Région et le Département pour pouvoir boucler le financement de très nombreux projets. On ne peut que s'en féliciter. On ne peut que se féliciter du soutien que la commune reçoit par rapport à cela. Mais au regard également de la visite que vous avez pu avoir au Ministère de la Culture et dont vous avez fait part à la presse après avoir rencontré également les représentants d'autres collectivités territoriales, je pense que l'assemblée municipale est assez légitime pour se questionner sur le modèle économique, le calendrier et les nouveaux financements que vous auriez pu obtenir à l'occasion de vos différentes rencontres.

M. LE MAIRE : Franchement, c'est le comble. On fait des déplacements pour arriver à convaincre, et on arrive à convaincre nos interlocuteurs. Il n'y a pas que la Région dans la liste des collectivités territoriales. Il y a aussi quelque chose qui s'appelle le Département et puis aussi l'Etat.

M. BERGE : Je l'ai cité, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Vous savez, j'étais, et vous y étiez aussi, avec le Président Rousset, et je me félicite de la manière dont il a effectivement abordé les dossiers qu'on lui a présentés. Il les a trouvés tout à fait, pas insincères d'ailleurs, il les a trouvés intéressants, même très intéressants.

M. BERGE : Oui, on en avait discuté, vous vous imaginez bien qu'on en avait discuté ensemble.

M. LE MAIRE : Nous aussi, nous avons échangé plusieurs communications téléphoniques. Pas de problème pour avoir un rapport avec Monsieur Rousset, pas besoin d'intermédiaire. Mais c'est bien que vous soyez à nos côtés lorsque l'on va défendre les dossiers bayonnais.

Maintenant, je veux vous dire une chose : vous n'allez pas vous plaindre et les Bayonnais non plus, et personne ici, du fait que nous sommes allés voir effectivement la nouvelle ministre de la Culture pour venir lui expliquer évidemment la nécessité qu'il y avait d'augmenter la participation. On n'avait pas réussi à convaincre les gouvernements précédents. Et ce n'est pas faute d'avoir été reçu par trois ministres de la Culture successifs sous la présidence Hollande. Je peux même vous dire le nom de ces ministres, car je les ai encore en tête, et me souvenir que c'est d'une manière pingre que ces différents ministres avaient répondu aux demandes que nous avons formulées.

Aujourd'hui, oui, nous sommes allés au ministère de la Culture. Nous avons reçu un bon accueil, c'est vrai et nous allons, j'espère – en tout cas, c'est le sentiment qui nous a été donné – pouvoir nous inscrire dans le cadre du plan de relance, notamment pour pouvoir obtenir des aides supplémentaires pour le financement de ce grand projet. C'est un défaut que d'aller chercher des financements ?

M. BERGE : J'ai demandé si on pouvait du coup nous présenter le nouveau plan de financement. Est-ce qu'à un seul moment j'ai critiqué ? J'ai demandé qu'on nous présente le nouveau plan de financement.

M. LE MAIRE : OK. Il sera présenté dans le cadre d'une commission bien évidemment.

M. BERGE : C'était ma demande. Les grands esprits se rencontrent.

M. LE MAIRE : Vous êtes exaucés.

M. BERGE : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Est-ce que cela vous amène à voter favorablement cette délibération ?

M. BERGE : Non, nous ne participons pas au vote des délibérations budgétaires.

M. LE MAIRE : Non-participation au vote. Monsieur Etcheto ?

M. ETCHETO : Nous n'avons pas voulu en rajouter sur ce débat-là, on ne prendra pas part au vote sur cette délibération budgétaire bien entendu. Cela dit, nous attendons, c'est un vieux débat, même s'il y a de nouveaux Conseillers ici, nous attendons effectivement nous aussi l'état de l'évolution du plan de financement du musée Bonnat. On imagine qu'il viendra en son temps et qu'on aura l'occasion d'en reparler.

M. LE MAIRE : Tout à fait, Monsieur Etcheto. Je mets aux voix. Vous ne participez pas au vote, ni l'opposition, ni la minorité. Donc la majorité vote cette délibération, je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

30. Garantie d'emprunt Habitat Sud Atlantic - Réaménagement de prêts

M. LE MAIRE : Le rapport qui suit, Madame Durruty, vous le présentez aussi. C'est une garantie d'emprunt.

Mme DURRUTY : Oui, garantie d'emprunt avec Habitat Sud Atlantic qui a réaménagé des prêts. Dans la démarche de réaménagement de son encours de la dette, HSA a sollicité auprès de la Caisse des Dépôts le réaménagement d'un certain nombre de prêts, en l'occurrence 6, garantis par la Ville. Cette demande a été acceptée et à l'appui des éléments précisés dans la note explicative de synthèse, il est proposé à notre Conseil municipal d'approuver le renouvellement de la garantie d'emprunt sur ces nouveaux prêts, garantie qui se monte à 2,3 millions d'euros.

M. LE MAIRE : Merci Madame Durruty. Sur ce rapport, vous prenez quelle position ? Non-participation au vote ? Monsieur Etcheto ? Non-participation au vote ? Sur le 30, nous sommes à la garantie d'emprunt. Mais oui, cela me paraît normal. Mais vous, Monsieur, vous votez aussi ? Donc, c'est une unanimité dont on se réjouit pour une garantie d'emprunt auprès de notre bailleur social. Excusez du peu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

31. Remises gracieuses de créances

M. LE MAIRE : Rapport 31, Monsieur Parrilla-Etchart. Il n'y a que vous qui donnez des remises gracieuses.

M. PARRILLA-ETCHART : Oui, on essaye de faire ça. Merci Monsieur le Maire. Suite à l'examen de la situation de personnes concernées et en grande difficulté par une assistante sociale, il est proposé au Conseil municipal de répondre favorablement aux demandes de remises gracieuses de créances décrites dans la note explicative de synthèse, tout en laissant une part du montant dû à la charge des intéressés. Le montant pour cette fois-ci s'élève à 1 207,58 €.

M. LE MAIRE : Merci. En général sur ce rapport, il y a une unanimité. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Nous sommes tous favorables à la grâce, grâce à votre intervention. Merci. Rapport adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FONCIER

32. Déclassement et désaffectation des locaux constituant le Bar du Théâtre

M. LE MAIRE : Madame Duhart, vous allez prendre la parole sur plusieurs rapports. 32 d'abord.

Mme DUHART : Déclassement et désaffectation des locaux constituant le Bar du Théâtre. Les locaux du Bar du Théâtre, propriété de la Ville, sont occupés par le biais de conventions d'occupation du domaine public. La Ville souhaitant à l'avenir recourir à un bail commercial, est soumise au Conseil municipal la proposition de constater la désaffectation des locaux, puisqu'ils ne sont plus voués à l'exercice d'un service public, et de déclasser ces locaux pour les faire sortir du domaine public de la Ville dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Sur cette convention de mise à disposition, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

33. Convention de mise à disposition et de gestion du terrain de football de Lauga au profit du Centre Hospitalier de la Côte Basque, dans le cadre du projet transfrontalier de gestion de crise HeliNET

M. LE MAIRE : Madame Duhart, vous poursuivez.

Mme DUHART : Convention de mise à disposition et de gestion du terrain de football de Lauga au profit du Centre hospitalier de la Côte Basque dans le cadre du projet transfrontalier de gestion de crise HeliNET. Le Centre hospitalier de la Côte Basque est engagé dans un projet européen intitulé HeliNET visant à créer et organiser un réseau de coopération transfrontalière pour la gestion conjointe des risques et des missions d'entraide au moyen de l'utilisation d'hélicoptères. Dans ce cadre, la Ville a identifié le terrain de football de Lauga comme hélisurface d'urgence au profit du Centre hospitalier. À l'appui des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de mise à disposition et de gestion de ce terrain et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. LE MAIRE : Sur ce rapport, pas d'abstention ni de vote contre ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

34. Cession à Monsieur Arnaud Boyer de Fonscolombe de la Mole d'une partie de la parcelle AV101 située chemin de Saint-Etienne

M. LE MAIRE : Madame Duhart, vous poursuivez avec le rapport 34.

Mme DUHART : Cession à Monsieur Arnaud Boyer de Fonscolombe de la Mole d'une partie de la parcelle AV101 située chemin de Saint-Etienne. La Ville a été sollicitée pour céder à un riverain une partie de la parcelle de 31 m² dans le cadre de l'aménagement d'un parking public chemin de Saint-Etienne. Au regard des éléments précisés dans la note explicative de synthèse, il est proposé de répondre favorablement à cette demande et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette cession.

M. LE MAIRE : Pas d'abstention ? Ni de vote contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MARCHES PUBLICS

35. Acquisition de mobilier urbain - Lot n°3 - Barrières centre-ville et périphérique - Attribution d'un accord-cadre à bons de commande

M. LE MAIRE : C'est Monsieur Arcouet qui reprend la parole pour plusieurs rapports. 35 d'abord sur l'acquisition de mobilier urbain.

M. ARCOUET : Dans le cadre de marchés publics, acquisition en milieu urbain, lot n°3. Il s'agit de barrières en centre-ville et périphériques. Attribution d'un accord-cadre à bons de commande dans le cadre de l'appel d'offres lié à l'acquisition de mobilier urbain. Les lots 3 - barrières et 5 - porte sacs avaient été déclarés infructueux selon les éléments développés dans la note explicative de synthèse. Suite à la relance de la procédure et en complément de la délibération du 23 juillet dernier, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre à intervenir avec la société HENRY pour le lot 3 et à prendre toute décision concernant ce marché.

M. LE MAIRE : Pas de problème sur ce rapport ? Pas d'abstentions ni de vote contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

36. Marché en garantie totale de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air et de fourniture de chaleur - Marché n° 18112 conclu avec la Société Dalkia - Signature de l'avenant n° 4

M. LE MAIRE : Monsieur Arcouet toujours, 36.

M. ARCOUET : Marché en garantie totale de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air et de fourniture de chaleur - Marché n° 18112 conclu avec la Société Dalkia - Signature de l'avenant n° 4

En 2018, la Ville a conclu avec Dalkia un marché portant sur la gestion technique et la maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire et de fourniture de chaleur pour les bâtiments municipaux. Ce marché nécessite d'être complété par un avenant ayant pour objet la mise à jour du périmètre des bâtiments communaux concernés. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société Dalkia un avenant n°4 dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

37. Procédures de mises en concurrence - Indemnisation des intervenants extérieurs

M. LE MAIRE : Rapport 37. Maintenant, Monsieur Salanne, vous avez trois rapports successifs.

M. SALANNE : Oui Monsieur le Maire. Il s'agit tout d'abord de la procédure de mise en concurrence de l'indemnisation des intervenants extérieurs. Dans le cadre des réunions de la Commission d'appel d'offres ou de jurys, la Ville est susceptible de faire appel à des intervenants extérieurs. Compte tenu de leur contribution aux travaux de la collectivité et du temps consacré, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe d'une indemnisation pour la durée du mandat, d'en fixer le montant horaire à 88,18 € et de dédommager le cas échéant ces intervenants de leurs frais de déplacement et de stationnement.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstentions ni de vote contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

38. Acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (années 2021-2024) - Constitution du groupement de commandes avec le CCAS - Lancement de la consultation des entreprises et signature des accords-cadres

M. LE MAIRE : Monsieur Salanne, rapport 38.

M. SALANNE : Il s'agit de l'acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour les années 2021 à 2024, la constitution du groupement de commandes avec le CCAS, le lancement de la consultation des entreprises et la signature des accords-cadres. Les accords-cadres à bons de commande permettant de couvrir les besoins des services municipaux et du CCAS en vêtements de travail et équipements de protection individuelle arrivent à échéance. Considérant qu'il est nécessaire de relancer l'appel d'offres dans les conditions développées dans la

note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ce marché.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

39. Acquisition de matériels informatiques et de logiciels courants - Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS de Bayonne - Lancement de la consultation des entreprises et signature des accords-cadres

M. LE MAIRE : Monsieur Salanne, votre dernier rapport, le numéro 39.

M. SALANNE : Concernant l'acquisition de matériel informatique et de logiciels courants, la constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS de Bayonne et lancement de consultation des entreprises et signature des accords-cadres. Les accords-cadres à bons de commande nous permettant de couvrir les besoins de services municipaux du CCAS en matériel informatique et logiciels courants arrivent à échéance. Considérant qu'il est nécessaire de relancer l'appel d'offres dans les conditions développées dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ce marché.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE LINGUISTIQUE

40. Office Public de la Langue Basque (OPLB) - Signature d'une convention de partenariat

M. LE MAIRE : Nous allons passer maintenant à un rapport qui concerne la politique linguistique et plus précisément, Monsieur Xabier Parrilla-Etchart, la convention de partenariat avec l'OPLB.

M. PARRILLA-ETCHART : Merci Monsieur le Maire. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique linguistique en faveur de la langue basque, la Ville a élaboré plusieurs plans de formation successifs à destination de ses agents. Il est proposé au Conseil municipal de reconduire le dispositif décrit dans la note explicative de synthèse, pour la période comprise entre le 1er janvier 2020 et le 30 juin 2021 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'OPLB.

M. LE MAIRE : Sur ce rapport, il n'y aura pas de participation au vote pour des raisons professionnelles de notre collègue Joseba Erremundeguy. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 1, M. ERREMUNDEGUY

41. Association Euskaltzaindia / Académie de la langue basque - Avenant à la convention pour l'année 2020

M. LE MAIRE : Le rapport suivant est présenté aussi par Xabier Parrilla-Etchart.

M. PARRILLA-ETCHART : Merci encore. Il s'agit cette fois-ci de l'association Euskaltzaindia et plus précisément d'un avenant à la convention pour l'année 2020. Il est proposé au Conseil municipal, sur la base des éléments précisés dans la note explicative de synthèse, d'approuver les termes de l'avenant à la convention conclue avec l'association Euskaltzaindia - Académie de la langue basque comportant la programmation des actions mises en œuvre par l'Académie pour l'année 2020 d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour mener à bien une partie de ses projets.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

42. Modification du tableau des effectifs

M. LE MAIRE : Rapport 42. Madame Durruty, c'est une modification du tableau des effectifs.

Mme DURRUTY : Conformément aux éléments qui ont été indiqués dans la note explicative de synthèse, il est proposé à notre Conseil municipal de créer 14 postes dans différentes catégories et différents grades, et de créer pour la première fois un contrat de projet destiné à assurer les missions de tuteur ou tutrice des volontaires en service civique.

M. LE MAIRE : Il y a une question ? Oui, Madame Herrera.

Mme HERRERA-LANDA : Monsieur le Maire, chères et chers collègues, notre intervention ne porte pas sur le fond, mais sur la forme de cette délibération. Nous souhaitons vous remercier d'avoir accédé à la demande récurrente de notre groupe de présenter les grades et fonctions de manière neutre et/ou au masculin et au féminin. Alors que le rapport sur l'égalité démontre chaque année les forts déséquilibres en matière de mixité sur certains métiers, ce qui est d'ailleurs dommageable. On l'observe partout dans l'ensemble des collectivités, leur présentation exclusivement féminine ou masculine consistait en un renforcement contre-productif des stéréotypes. Certes, il ne s'agit que d'un problème de forme. Mais les mots ne sont pas, nous le savons tous et toutes, sans impact sur les représentations et les barrières mentales et sociales. On vous remercie.

Par ailleurs, nous avons un autre sujet sur les ressources humaines. Nous souhaiterions être informés des dates de versement aux agents municipaux concernés de la prime COVID votée en son temps. Il semblerait que certains d'entre eux ne l'aient pas reçu. Je parle au conditionnel. Pouvez-vous nous tenir au courant de la véracité ou pas de ce qui nous a été rapporté ou alors le versement de cette prime.

M. LE MAIRE : On va vous répondre. Madame Durruty sur ce deuxième point. Le premier, oui, on accède à une demande qui est tout à fait légitime. On a dit qu'on le ferait et c'est donc désormais chose faite.

Mme DURRUTY : Conformément aux échanges que nous avons pu avoir avec les organisations syndicales, nous leur avons présenté le dispositif pour la mise en œuvre de cette prime COVID de façon à ce que chacune des directions puisse bien vérifier que les dotations qui étaient faites soient sans erreur. Il a été décidé que toutes les primes seraient versées avec la paie du mois d'octobre. Donc c'est bien normal. Je pense qu'à ce jour, il n'y a pas d'agent qui l'a eue, tout le monde aura ces versements ce mois-ci.

M. LE MAIRE : Voilà la réponse à cette question. Sinon, vous votez dans quel sens cette délibération ? Vous votez pour ? Monsieur Etcheto aussi ?

M. ETCHETO : On ne prend pas part au vote comme d'ordinaire sur les tableaux des effectifs.

M. LE MAIRE : Ni l'opposition ni la minorité ne prennent part au vote. Les services ont bien compris ? Oui ? La délibération est adoptée avec la majorité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

43. Convention de participation pour la protection sociale complémentaire des agents de la ville en matière de prévoyance

M. LE MAIRE : Madame Durruty, vous poursuivez, rapport 43.

Mme DURRUTY : Pardon, pour Madame Herrera, ce sont bien 616 agents qui recevront cette prime très prochainement, 68 % de l'effectif de notre collectivité.

Effectivement, je continue avec le rapport suivant qui concerne la Convention de participation pour la protection sociale complémentaire des agents de la Ville en matière de prévoyance. Là, effectivement, c'est un rapport essentiel pour la couverture de nos agents en cas notamment de maladie. En effet, la Convention de participation pour la protection sociale complémentaire de nos agents de la Ville et du CCAS en matière de prévoyance prend fin au 31 décembre 2020. Il a été nécessaire de relancer une procédure de mise en concurrence par le biais d'un groupement de commandes avec le CCAS.

Sur la base des éléments précisés dans la note explicative de synthèse, il est demandé à notre Conseil municipal de retenir les propositions de la Mutuelle Nationale Territoriale, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes et de décider que la contribution de l'employeur qui était jusque-là de 10 € s'élèverait désormais à 12,50 € maximum par mois et par agent sur la formule 1, de façon à accompagner l'augmentation tarifaire liée à cette modification et de pouvoir continuer à ce que, comme c'est le cas aujourd'hui, 98 % de nos agents bénéficient de cette couverture, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : C'est évidemment important. Sur ce rapport, je pense qu'il n'y a pas...Oui, Monsieur Alain Duzert ? Vous avez la parole.

M. DUZERT : Merci Monsieur le Maire. On a eu un petit échange en Conseil d'administration du CCAS sur cette délibération aussi. Effectivement, il y a une évolution. Je crois que toutes les organisations syndicales ont un regard favorable. Toutefois, vous avez accompagné pour partie à 12,50 € de participation. Au vu des dossiers, des tableaux et de ce qui a été dit en réunion, je pense que, pour 2021, on est lancé, mais qu'on commence déjà à étudier pour l'année suivante une participation parce que les augmentations seront conséquentes, en particulier pour les personnes qui sont en temps partiel ou dans les très bas salaires.

Nous sommes sur des 17,18 € de reste, je crois, suivant les catégories et les options choisies. Effectivement, ce ne sont pas tout à fait les mêmes options qui sont choisies au CCAS et à la Ville. C'est un même budget qui en découle après, qui en ruisselle, je dirais. Donc effectivement, on a demandé qu'il y ait un regard un peu plus favorable sur les bas salaires, les temps partiels, etc. À construire au courant de l'année prochaine, pour que le budget, puisque là c'est marqué, c'est bloqué pour 2021, que ce soit construit avec les personnels pour qu'ils puissent continuer à prétendre à des options qui les protègent, surtout dans certains cas difficiles. Nous en avons parlé pour les personnels d'aide à domicile, ceux qui bossent à l'EHPAD, etc. avec des risques de santé

aggravés où les arrêts maladie deviennent de plus en plus conséquents. A construire. Nous le voterons, mais il y a une demande.

Mme DURRUTY : Oui, je veux bien donner deux éléments de réponse. D'abord, dire que la participation de la collectivité, 10 € jusque-là, aujourd'hui 12,50 €, vise à couvrir la couverture 1, la formule 1 qui concerne l'incapacité temporaire de travail, à savoir les agents qui, au-delà du troisième mois d'arrêt de travail, n'ont plus de rémunération. Désormais, ils peuvent bénéficier d'une couverture. Pardon, ils pouvaient bénéficier depuis 2014 d'une couverture à 95 % de l'assiette nette de leur rémunération.

L'important, Monsieur Duzert, c'est que justement nous puissions rester sur cette couverture à 95% parce que vous le savez, dans les hypothèses, nous avons aussi étudié une hypothèse de couverture à 90 %, mais qui représentait un recul par rapport à l'action sociale que nous souhaitons et que nous avons souhaité très volontariste envers nos agents. Le reste à charge supplémentaire sur la couverture 1, Monsieur Duzert, ne sera, sur le salaire médian de la collectivité, que 2,50 €. Pour les salaires les plus bas en fait, il sera de 0. Donc c'est vraiment justement parce que nous avons considéré qu'en cette période difficile, avec des difficultés face auxquelles un certain nombre des agents sont confrontés, parce que la situation de leur conjoint, de leur conjointe ou de leurs enfants leur impose des difficultés financières. Nous avons donc souhaité faire ce début de chemin. Vous l'avez appelé ainsi et c'est une réalité.

Ce que je veux ici rappeler, c'est que comme nous l'avons fait sur le mandat précédent et le mandat aussi de 2008-2014, nous avons toujours souhaité mener des négociations globales sur l'action sociale et ne pas intervenir au cas par cas de façon à ce qu'il puisse y avoir, je dirais, des actions qui ne soient pas concertées et qui ne correspondent pas au mieux aux attentes de nos agents. C'est un engagement que nous avons pris à la fin du précédent mandat de considérer que, dès ce début d'année 2021, nous aurions une négociation globale sur l'action sociale avec l'ensemble de nos agents, de façon aussi à ce qu'ils puissent avec nous faire les choix correspondant au mieux aux décisions dont ils ont besoin, soit pour accompagner leur pouvoir d'achat, soit pour les couvrir d'une meilleure façon pour tout simplement leur maladie ou leur prévoyance.

Je rappelle ici que l'enveloppe consacrée par la Ville à la prévoyance est de 125 000 € désormais et pour la mutuelle de 100 000 €. Ce sont quand même des sommes qui sont tout à fait notables je dirais. Mais bien sûr nous pouvons toujours envisager de faire mieux.

M. LE MAIRE : Merci. Un dernier mot pour vous, Monsieur ?

M. DUZERT : Je ne prendrai pas le dernier mot, je vous laisserai conclure, comme d'habitude. Vous parlez de la formule 1, Madame Durruty, mais nous avons eu un échange entre autres au CCAS, 79 % des personnels prennent les formules 2 et 3. Donc qui se retrouvent avec des restes à charge... Ce sont les chiffres qui nous ont été donnés...

Mme DURRUTY : C'est un petit peu différent pour la Ville et pour le CCAS parce qu'on a des typologies d'agents qui ne sont pas les mêmes. Et pour la Ville, c'est 44 % des agents qui ont adhéré en fait à l'option 1.

M. DUZERT : Au-delà de 44, il en reste. Les autres, c'est 80 au CCAS. On ne va pas se convaincre.

Mme DURRUTY : Ça fait presque 5 sur 10.

M. DUZERT : Il y a une demande, il y a des choses à regarder. Sur le reste, rien à dire, on votera. Merci.

M. LE MAIRE : Vous avez beaucoup cité le CCAS. Je pense que Madame Lauqué a peut-être un mot à dire.

Mme LAUQUE : On a bien compris en effet que la majorité des personnes avaient pris cette formule 2, parce qu'en effet il y a des postes, comme vous l'avez précisé, en difficulté. Donc comme je vous l'ai dit en CA du CCAS, nous y réfléchissons et nous travaillerons sur ce sujet avec beaucoup de sérieux. Je vous le promets.

M. LE MAIRE : C'était le dernier mot. On passe au vote. Vous avez dit que vous votez pour. Il n'y a pas d'abstention, pas de vote contre. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SERVICES PUBLICS

44. Service public de la fourrière automobile - Approbation du choix du mode de gestion et lancement de la procédure de délégation de service public

M. LE MAIRE : Loïc Corrége a maintenant la parole pour le rapport 44.

M. CORREGE : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit du service public de la fourrière automobile. Approbation du choix de mode de gestion et lancement de la procédure de délégation de service public. Le Conseil municipal a fait le choix de gérer le service public de la fourrière automobile de manière déléguée. C'est la société Mendes Crosa qui est actuellement titulaire de la convention de délégation de service public.

Cette convention arrivant à échéance au 31 mars 2021, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe du recours à la délégation de service public pour la gestion du service de fourrière automobile, d'approuver les caractéristiques des prestations telles que détaillées dans la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'attribution de ce nouveau contrat.

M. LE MAIRE : Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

45. Délégation de service public de la fourrière automobile - Rapport du délégataire pour l'année 2019

M. LE MAIRE : Le rapport qui suit ne donne pas lieu à vote. Monsieur Corrége, c'est le rapport du délégataire justement pour la DSP de la fourrière automobile.

M. CORREGE : Délégation de service public de la filière automobile, rapport du délégataire pour l'année 2019. Le rapport annuel du délégataire 2019 a été examiné par la Commission consultative des services publics locaux lors de sa réunion du 5 octobre 2020. Au vu de l'ensemble des éléments exposés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport de l'année 2019 par le délégataire du service public de fourrière automobile.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

46. Délégation de service public du réseau de chaleur des Hauts de Bayonne - Rapport du délégataire pour l'année 2019

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport suivant, Madame Bisauta, cela sera aussi non soumis à vote. Cela concerne la DSP du réseau de chaleur.

Mme BISAUTA : Monsieur le Maire, merci. Depuis le 15 janvier 2014, la Ville a confié au groupement SVD41 Dalkia la gestion du réseau de chaleur bois des Hauts de Bayonne. Le rapport annuel du délégataire 2019 a été examiné par la Commission consultative des services publics locaux lors de sa réunion du 5 octobre 2020. Au vu de l'ensemble des éléments exposés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport d'activité établi pour 2019 par le délégataire de service public du réseau de chaleur des Hauts de Bayonne.

M. LE MAIRE: Merci. Oui Madame Liousse, vous avez la parole pour le rapport 46.

Mme LIOUSSE : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, je voudrais dire ici quelques mots au sujet du rapport sur le réseau de chaleur des Hauts de Bayonne du délégataire Dalkia pour l'année 2019. A la lecture de ce rapport, nous pouvons voir que les émissions de dioxyde de carbone par la chaudière bois sont inférieures aux émissions d'une chaudière classique gaz, ce qui était attendu et ce qui est encourageant pour le bilan carbone et pour autant que faire se peut notre contribution aux efforts de limitation des bouleversements climatiques.

Mais rien n'est parfait aujourd'hui en termes d'énergie et de pollution. Si le dioxyde de carbone est émis en moindre quantité par les chaudières à bois, ce n'est pas le cas d'autres espèces comme le monoxyde de carbone, les composés organiques volatils, les oxydes d'azote et les particules qui, eux, sont émis en plus grande quantité par le bois. D'où la nécessité d'avoir dans nos chaudières des systèmes de filtration des polluants performants et l'obligation de porter une surveillance quotidienne du fonctionnement des chaudières à bois pour les Bayonnaises et pour les Bayonnais.

Qu'en est-il des émissions de monoxyde de carbone, de composés organiques volatils, d'oxyde d'azote et de particules en 2019 ? D'après les mesures du délégataire, elles sont en moyenne inférieures aux normes de pollution autorisée, ce qui est rassurant. Mais alors, quid des multiples panaches gris ou noir observés depuis la mise en fonctionnement de la chaudière mi 2017 ? Plus de 70 épisodes ont pu être relevés. D'après le délégataire, ces panaches peuvent être dus aux opérations de nettoyage des filtres quatre fois par an, à l'utilisation d'un bois trop humide et/ou à des problèmes de fonctionnement de la chaudière, et le type de bois fourni peut aussi avoir un effet. Nous sommes rassurés d'avoir entendu le représentant de Dalkia en Commission consultative de délégation de service public déclarer que les alertes adressées par SEPANSO, par Bayonne Ecologie ou par d'autres, avaient été considérées.

Deux actions positives de Dalkia sont à relever. Dalkia a mis en évidence un dysfonctionnement de la chaudière, dysfonctionnement qui a été réparé en 2019. Il est à noter qu'il y a eu de nombreux panaches encore fin 2019 et en début 2020, et des concentrations de particules mesurées non loin de la chaudière, qui pouvaient parfois dépasser les normes autorisées par l'OMS, l'Organisation mondiale de la Santé. Deuxième action positive de Dalkia qui a mis en place, en sortie de cheminée, un suivi continu des émissions de particules auxquelles nous aurons accès. Nous observerons de près ces données.

Par ailleurs, il est à noter que l'utilisation de bois trop humide pose question pour Dalkia qui voit dans ce cas-là ses coûts de nettoyage de chaudières augmenter, et pour la qualité de l'air à Bayonne. Le fournisseur de bois peut-il toujours assurer cette qualité de service « bois bien sec » face aux conditions climatiques de notre région ? Dans un cas de bois trop humide, Dalkia refuse la cargaison et se met en mode chaudière gaz. Nous surveillerons aussi cela.

Pour terminer, un mot sur le bilan financier du réseau de chaleur des Hauts de Bayonne. Il est en déficit de 200 000 €, un hiver trop chaud, ce qui n'est pas rassurant pour les hivers suivants dans un contexte de réchauffement climatique.

La solution préconisée par Dalkia est la recherche de nouveaux abonnés. Une question s'impose : pourquoi les programmes immobiliers comme ceux de l'ancienne clinique Saint-Etienne n'ont pas été raccordés à ce réseau de chaleur ? Enfin, pourquoi ne pas avoir prévu de pont entre les modèles économiques et techniques du réseau de chaleur et de Canopia ? Cela permettrait aujourd'hui de pouvoir utiliser le gaz provenant de la méthanisation des déchets de Canopia à l'entrée de la chaudière gaz du réseau de chaleur. En Commission, la question a d'ailleurs été posée au délégataire Dalkia qui pour l'instant n'y voit pas son intérêt. A suivre donc. Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Liousse. Madame Bisauta.

Mme BISAUTA : Déjà je vois que les propos ont changé par rapport à des propos antérieurs. Donc le dialogue et l'interrogation portent ses fruits. Je suis ravie de voir qu'on évolue. Je ne reviendrai pas sur tout parce que je n'ai pas fait de doctorat assez important pour répondre à certaines précisions et je pense que ce n'est pas le lieu. Je vais quand même... oui parce que les machins volatils, etc., je pense que nous avons eu ce débat en commission. D'abord pour parler, que tout le monde comprenne, nous avons une baisse des gaz à effet de serre sur Bayonne d'une façon importante grâce à ce réseau de chaleur. C'était quand même un des buts de son installation, c'était de participer à notre façon à une adaptation au changement climatique.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est qu'effectivement les filtres en cheminée sont installés depuis le début. Cela n'est pas récent. Des mesures en continu ont été faites et contrôlées par la DREAL. Elles donnent des résultats plutôt très faibles pour une chaudière de cette catégorie-là.

La dernière chose que je voudrais dire, parce que je pense que ce qui est important, c'est qu'il y ait un bon fonctionnement, qu'il n'y ait pas, ça c'est mon souci, de problème sanitaire pour les personnes qui vivent autour. Il n'y en a jamais eu. Et ça, je pense qu'il faut le dire et le répéter, parce qu'il a été généré un certain nombre d'inquiétudes auxquelles il faut quand même faire litière. Je crois que c'est quand même très important pour ceux qui vivent autour. Il y a d'ailleurs le même fonctionnement de chaudières à l'hôpital. On n'en parle jamais, mais c'est la même chaudière. Celle-là, on n'en parle jamais. Je ne sais pas pourquoi.

Et la dernière chose que je voudrais dire sur le problème économique, 194 000 € manquent effectivement au délégataire. Je crois qu'il y a une des raisons qu'il faut donner, parce qu'elle n'est pas négligeable, je ne sais pas si vous vous souvenez, Monsieur le Maire, sur cet équipement qui ne coûtait pas loin de 10 millions d'euros, nous avons obtenu plus de 40 % de subventions, c'est-à-dire à hauteur de 4 millions et quelques. Je me souviens être allée assez fréquemment à Bordeaux pour cette affaire. Il faut savoir que ce n'est que cette année que nous sommes en fin de versement des subventions pour le délégataire. Je pense que cela va se retrouver dans les comptes. Cela a été extrêmement échelonné et là, il nous a été dit que, par rapport à ce qui avait été envisagé, ils sont en perte d'environ 100 000 €, ce qui n'est pas énorme sur un montant pareil, et que la clôture des subventions et du versement, ils l'attendent pour fin 2020 probablement. Je pense que ça aussi, c'est un élément important dans le résultat.

Deuxième élément : ils sont sur un périmètre qui est contraint où le nombre des clients ne peut pas se multiplier à l'infini. Je rappelle que pendant la campagne, nous avons évoqué la possibilité de faire une deuxième phase de ce réseau, comme cela avait été envisagé initialement lors de l'étude de faisabilité, de pouvoir avoir des nouvelles possibilités de prolonger le réseau. Il est vrai que dans le périmètre où ils sont, c'est contraint. Pourquoi pas la clinique ? Parce qu'au moment où ces constructions ont été faites, nous n'avions pas voté en Conseil municipal l'obligation à toute nouvelle construction de se raccorder au réseau ou à démontrer qu'ils avaient une énergie tout aussi renouvelable et moins chère que celle que nous proposons. Voilà la raison pourquoi cette copropriété n'a pas souhaité le faire à un moment où elle n'était pas obligée et nous avons pris des mesures depuis pour que cela puisse se faire.

Et la dernière chose, c'est Canopia qui est géré par Urbaser, une délégation de Bil ta Garbi. Pourquoi ils n'ont pas utilisé la méthanisation que nous avons de l'usine Canopia ? Tout simplement parce que nous sommes en cogénération et qu'avec notre production de méthane, à la fois nous produisons de l'électricité et une deuxième partie sert au chauffage de l'outil lui-même de Canopia, du siège de Bil ta Garbi. Je l'ai dit en commission, je le répète, je pensais avoir été comprise, mais nous avons envisagé l'injection de méthane directement dans le réseau gaz qui passe devant l'usine. Et nous avons envisagé aussi de vouloir le transformer en BioGNV pour éventuellement les camions. J'ai dit que cette étude venait d'être terminée, que nous avons un problème puisque le gaz n'est pas pris en compte comme l'électricité, et qu'il y aurait pour le syndicat une difficulté économique certaine à ne faire que de l'injection gaz pour l'instant, ne pouvant pas non plus bénéficier des subventions dont nous avons bénéficié lors de l'installation.

La dernière chose, c'est qu'effectivement, nous sommes un peu dans une seringue financière aussi à laquelle, malgré tout, nous devons réfléchir. Moi, je préférerais effectivement faire du BioGNV, mais cela demande une installation qui est assez coûteuse. Pour l'instant, on ne peut pas s'y engager. Je vous rappelle qu'avec l'extension des consignes de tri, il va y avoir une modification du centre de tri très importante pour un chiffre autour de 14 millions d'euros. En ce moment, investir pour faire une station BioGNV, quelque chose qui serait sûrement écologiquement très intéressant, mais problématique sur le plan financier... Dalkia avait contacté Bil ta Garbi au moment où ils se sont installés, mais voilà pourquoi la jonction des deux établissements n'a pas pu se faire. C'est ce que j'ai expliqué en commission l'autre jour.

M. LE MAIRE : Merci Madame Bisauta. Oui Monsieur...

M. ESTEBAN : Juste une intervention très courte. Je souhaite, comme vous l'évoquiez tout à l'heure, que dans nos correspondances ensemble, en préliminaire de ce que j'ai entendu, Madame Bisauta, nous ayons des rapports corrects et si possible cordiaux entre élus et qu'on ne fasse pas l'objet de quolibets. Je vous remercie.

Mme BISAUTA : Depuis que vous êtes élu, vous avez beaucoup changé.

M. LE MAIRE : On va en rester là. Ce rapport 46 ne donne pas lieu à vote. Nous en prenons acte.

ADOPTE A L'UNANIMITE

COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES

47. SEML Golf du Makila Bayonne-Bassussarry Pays Basque - Conseil d'administration

M. LE MAIRE : Maintenant Madame Larroze, le rapport 47, c'est SEML du Golf du Makila.

Mme LARROZE-FRANCEZAT : Merci Monsieur le Maire. En effet, il s'agit de la Société d'Economie Mixte Locale du Golf du Makila à Bayonne Bassussarry Pays Basque et plus particulièrement du Conseil d'administration. Par délibération en date du 10 juillet 2020, le Conseil municipal a désigné les sept représentants de la Ville au Conseil d'administration de la SEML du Golf du Makila à Bayonne Bassussarry Pays Basque. Ayant confié à Bayonne le soin de présider le Conseil d'administration et à l'appui des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte des décisions du Conseil d'administration confiant à Nicolas Alquié la présidence du Conseil d'administration et d'en assurer la direction générale ainsi que de l'habiliter à exercer ses fonctions.

M. LE MAIRE : Voilà, ce n'est pas une investiture, mais ça y ressemble. Il n'y a pas de question là-dessus ? Ceci donne lieu à un vote par contre. Peut-être que vous allez nous expliquer que vous ne participez pas au vote ou vous participez ? On est sur le 47. Monsieur Etcheto ? Oui il me semblait bien, c'est pour ça, et vous non plus. D'accord. La majorité vote pour et vous voilà quand même investi. Merci. Rapport 47 approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

48. SEML Golf du Makila Bayonne-Bassussarry-Pays Basque - Rapport pour l'exercice 2019 des représentants de la ville au Conseil d'administration

M. LE MAIRE : 48. Toujours Madame Larroze-Francezat.

Mme LARROZE-FRANCEZAT : Toujours sur la SEML du Golf Makila, le rapport pour l'exercice 2019 des représentants de la Ville au Conseil d'administration. En application de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le rapport pour l'exercice 2019 de la SEML Golf du Makila tel que présenté en note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Là aussi il faut voter parce que c'est une SEML. C'est la même SEML d'ailleurs. Vous ne participez pas au vote ? Qu'est-ce que vous faites, Madame Herrera ? Vous ne participez pas au vote ? Au 48, non-participation au vote, je vous remercie. C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

49. SO.CO.MIX - Rapport pour l'exercice 2019 du représentant de la Ville au Conseil d'administration

M. LE MAIRE : 49, Monsieur Alquié, la SO.CO MIX.

M. ALQUIE : La SO.CO MIX Hôtel du Palais. Rapport sur l'exercice 2019 du représentant de la Ville au Conseil d'administration. En application de l'article L.1524-5 du CGCT, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le rapport présenté en note explicative de synthèse et soumis par le représentant de la Ville au Conseil d'administration de la SO.CO MIX Hôtel du Palais pour l'exercice 2019.

M. LE MAIRE : Très bien. Sur ce rapport, il faudra voter aussi. Vous ne participez pas au vote, vous non plus. La délibération est adoptée par la majorité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

50. Syndicat mixte du Musée Basque - rapport pour l'exercice 2019 du représentant de la ville au Conseil d'administration

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde, maintenant vous présentez le rapport 50 qui ne donne pas lieu à vote concernant le Musée Basque.

M. UGALDE : Effectivement, le rapport pour l'exercice 2019 du représentant de la Ville du Conseil d'administration. Le rapport présenté par le Syndicat mixte du Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne s'articule autour de la présentation de la programmation culturelle, détaille la fréquentation au cours de l'année concernée et présente les éléments financiers essentiels pour 2019 et constate un résultat net de clôture au 31 décembre 2019 qui s'élève à 130 324 €. Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport de l'année 2019 du Syndicat mixte du Musée Basque de l'Histoire de Bayonne.

M. LE MAIRE : C'est une prise d'acte sans vote.

DONT ACTE

51. Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak - Rapport d'activité 2019

M. LE MAIRE : Le rapport suivant rapidement, Monsieur Susperregui. Cela concerne le Syndicat Txakurak.

M. SUSPERREGUI : Merci Monsieur le Maire. Le Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak, rapport d'activité 2019. En application de l'article L.5211-39 du CGCT, il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la production par le Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak de son rapport d'activité de 2019 tel que détaillé en note explicative de synthèse et qui fait état d'un résultat cumulé positif de 33 120,66 € après intégration des résultats antérieurs.

M. LE MAIRE : Merci pour votre participation à ce syndicat. Il n'y a pas de vote.

DONT ACTE

52. Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) - Rapport d'activité 2019

M. LE MAIRE : On poursuit par le rapport 52 par Madame Françoise Brau-Boirie du Syndicat d'énergie des PA, dans lequel vous nous représentez aussi d'ailleurs.

Mme BRAU-BOIRIE : Merci Monsieur le Maire. C'est le rapport d'activité du SDEPA, le Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques de 2019. En application de l'article L.5211-39 du CGCT, il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la production par le Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques de son rapport d'activité 2019 tel que détaillé en note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Merci. Toujours, pas de vote, pas plus que sur le dernier rapport qui sera présenté par Monsieur Lacassagne. Il n'y a que trois lignes dans le résumé. Vous n'avez pas beaucoup de latitude. Pardon, Madame Liousse ?

Mme LIOUSSE : Sur le rapport du SDEPA, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, je trouve intéressant de relever les perspectives qui sont dans ce rapport, et avant tout la mise en place qui a l'air de se faire sur le département de systèmes multi énergies. Le tout diesel ou le tout nucléaire d'autrefois n'est pas remplacé par le tout bois ou le tout électrique et les pistes proposées dans ce rapport vont dans ce sens. Quelques exemples de réalisations à venir à Bayonne qui me semblaient intéressants de lister sont cités dans ce rapport, possiblement finançables par l'EnR 64.

Tout d'abord, l'importance des travaux d'isolation des bâtiments publics, puis les toits solaires pour les bâtiments municipaux. Sur le rapport d'ailleurs que vous avez écrit « Développement durable de la Ville de Bayonne », il est mentionné qu'une étude est en cours avec la société INER et qu'il y aurait des problèmes de réalisation en termes de poids des panneaux solaires. Est-ce qu'il y a eu des avancées sur ce sujet ? Les ombrières de parking en panneaux solaires : quels parkings seraient concernés à Bayonne et pour quelle utilisation de l'électricité produite ?

Les projets de méthanisation, encore une fois, on vient d'en parler : où va-t-on exploiter le gaz issu de Canopia ? Et effectivement, ce lien avec la création des stations à hydrogène vert pour les futurs véhicules à hydrogène et on attend avec ces véhicules que les émissions liées au trafic qui prédominent sur nos territoires soient fortement réduites, non seulement grâce aux véhicules électriques, mais également aux véhicules à hydrogène et surtout pour les utilitaires, les bus et les camions. Ces stations sont donc les bienvenues, le seul bémol étant les mesures de sécurité à respecter à cause du caractère explosif de l'hydrogène, on le sait, et donc leur coût de construction également mentionné par Madame Bisauta.

A-t-on déjà une idée de l'emplacement de ces stations à hydrogène à Bayonne ? Enfin, c'est ce lien aussi, Canopia et biogaz, qu'il nous semblait intéressant de souligner à nouveau pour les véhicules.

Beaucoup de questions qui peuvent être peut-être prématurées, mais elles témoignent juste d'un intérêt particulier dans ce domaine où la cohérence entre les différents projets et les différents partenaires est essentielle. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Madame Liousse. Sur cette intervention, je pense, Madame Bisauta, parce que c'est un des sujets que suit Madame Bisauta...

Mme BISAUTA : Sur l'ensemble des choses qui ont été évoquées, je crois qu'il faut se rapporter au plan d'action qui est mis en place à travers le PCAET et qui effectivement invite aussi les communes à rentrer dans ce plan d'action pour, à leur niveau, chacune, œuvrer pour le meilleur bouquet énergétique au niveau du territoire. Il y a un ensemble de propositions. Effectivement, nous avons une convention avec INER. Pourquoi cela ne s'est pas fait sur les premiers bâtiments qui avaient été identifiés ? Apparemment, il y a eu des problèmes de poids et de structures qui ne supporteraient pas le poids des panneaux. Il y a un deuxième tour qui est effectué pour trouver des bâtiments communaux qui seraient mieux en mesure de recevoir ces panneaux. Nous allons du côté photovoltaïque.

Bien sûr, continue la rénovation et travaux d'un certain nombre de bâtiments communaux. A ce sujet, on est au tout début, mais cela commence à prendre forme, nous avons à la Communauté d'agglomération parce que nous sommes dans un domaine qui est beaucoup aussi de la compétence de la Communauté, nous avons candidaté à un programme européen qui s'appelle ELENA, qui est très intéressant. Je vous invite à aller voir ce que c'est. Il est soutenu par la BEI, là où nous sommes dans des dimensions de soutien financier qui vraiment pourraient apporter à tout le territoire une façon d'avoir un levier, pour une fois, disons assez effectif. Parce que souvent nous sommes dans des trames de financement qui ne permettent pas de grosses opérations.

Si nous sommes reçus, mais nous avons un premier retour qui est encourageant, nous avons une première phase d'études, de projet, de dépôt de projets et d'études qui pourrait durer deux ans et où il y a déjà, je crois, 1 million d'euros, ce qui n'est pas rien. Et ensuite, une deuxième phase où pourraient être financés jusqu'à 90% des projets retenus. Cela s'adresse à la Communauté d'agglomération, cela s'adresse aux 158 communes du Pays Basque. Déjà, il faut qu'on fasse une revue de projet nous-mêmes en interne et évidemment, la ville de Bayonne a complètement souscrit à cette initiative qui peut effectivement nous permettre d'accélérer notamment l'isolation des bâtiments communaux.

Après, vous avez évoqué l'hydrogène. Les parkings, c'est une colle parce que je ne sais pas où on en est des ombrières. On vous répondra des services techniques, je sais qu'il y a une réflexion, mais je ne peux pas aller plus loin. Sur l'hydrogène vert, je suis un peu moins enthousiaste - je sais que c'est la mode en ce moment, l'hydrogène - parce que l'hydrogène n'est pas produit actuellement de façon très écologique. Pour moi, c'est un souci parce qu'on a l'impression qu'on trouve un truc et on veut s'amuser avec, tout le monde parle de cet hydrogène. Pour l'instant, l'hydrogène qui est fabriqué, en dehors d'effets d'explosion, mais je crois que c'est résolu, moi c'est plutôt le côté qui n'est absolument pas une production écologique. Peut-être qu'on va y arriver et à ce moment-là cela deviendra un vecteur d'énergies renouvelables beaucoup plus intéressant. Après, ici, il n'y a pas de station hydrogène actuellement disponible. Mais c'est tant mieux parce que l'hydrogène qui pourrait être utilisé, sans jouer les intégristes, me paraît quand même très problématique puisqu'il utilise pour sa fabrication énormément d'énergie.

Je ne sais pas si j'ai répondu à tout, mais c'est vrai que le but de la Ville de Bayonne est absolument identique à la Communauté d'agglomération, heureusement. C'est d'arriver à permettre d'avoir le bouquet énergétique le plus important possible et le plus différencié possible. Et aujourd'hui, je le dis, puisque je venais d'une réunion avec Monsieur le Préfet, nous avons eu un échange intéressant sur une énergie qui est très importante en Pays Basque, à la ville de Bayonne qui s'appelle l'hydroélectricité et sur laquelle nous avons quelques soucis quand même de remise en eau, avec des analyses un peu différentes avec les services de l'Etat. Rassurez-vous, ça n'est pas qu'ici.

Nous avons eu une réunion intéressante qui me donne, « beaucoup » c'est peut-être fort, mais « un peu » d'espoir pour les producteurs d'hydroélectricité au Pays Basque qui pourraient voir une amélioration dans les autorisations qui leur sont ou pas accordées. Je crois qu'il va falloir qu'on en parle puisque Monsieur le Préfet s'est montré assez positif dans cet entretien.

M. LE MAIRE : On avait bien raison de pousser un certain nombre d'expertises pour pouvoir...

Mme BISAUTA : Celle qui l'a le plus intéressé est celle qu'on a demandé au cabinet Huglo Lepage et qu'a faite Corinne Lepage. On lui a transmis aujourd'hui avec une note l'ensemble du travail qu'elle a fait, parce que l'état des lieux en droit qu'elle fait sur cette question sensible et très experte quand même, est très intéressant. Donc, nous avons parlé aujourd'hui du principe de conciliation qui existe dans le Code de l'environnement. Quand on a deux choses qui s'affrontent ou qui se confrontent entre la continuité écologique et la nécessaire protection de la biodiversité et l'importance maintenant aussi de produire des énergies renouvelables. C'est un débat intéressant, mais qui reste encore assez sensible, mais nous avons vraiment des producteurs ici. Déjà maintenir l'existant de production d'électricité serait une bonne chose pour le Pays Basque.

M. LE MAIRE : Merci pour votre question Madame Liousse. Cela a permis effectivement cet échange qui est fort, fort intéressant.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Qu'est-ce que vous avez dit ? Il n'y a pas de vote. Heureusement que vous suivez, pour moi c'est très bien.

DONT ACTE

53. SACICAP Procivis Aquitaine Sud - Rapport pour l'année 2019 du représentant de la Ville

M. LE MAIRE : Monsieur Lacassagne, c'est le dernier rapport et fait deux lignes et demie.

M. LACASSAGNE : Deux lignes et demie, Monsieur le Maire. SACICAP Procivis Aquitaine Sud, rapport pour l'année 2019 du représentant de la Ville. Il est demandé au Conseil municipal de

prendre connaissance du rapport d'activité pour l'année 2019 de la société Procivis Aquitaine Sud telle que présentée en note explicative de synthèse, qui n'appelle pas de vote.

M. LE MAIRE : Merci de la précision. S'il n'y a pas de vote, on a terminé.

DONT ACTE

Mais il faut juste que je vous dise que le prochain Conseil municipal ne sera pas un jeudi, mais un mercredi. J'en viens à la motion, après, excusez-moi. Ce ne sera pas un jeudi, mais un mercredi, le 9 décembre à 17 heures 30. Et la Commission générale se tiendra aussi un mercredi 2 décembre à 18 heures. Je répète : 9 décembre à 17 heures 30 pour la séance publique, 2 décembre 18 heures pour la Commission générale.

ADMINISTRATION GENERALE

54. Maintien du bureau de poste du quartier Polo-Beyris

Nous avons effectivement deux motions.

Je vais prendre d'abord celle concernant le maintien du bureau de poste du quartier du Polo Beyris. Vous avez tous reçu mes chers collègues cette motion ? Nous avons souhaité échanger avec, je ne sais pas si c'est vous Madame Herrera ? C'était Jean-Marc Abadie, avec Monsieur Jean-Marc Abadie et avec vous-même, Monsieur Etcheto, qui étaient d'ailleurs l'un et l'autre présents à cette réunion qui s'est déroulée à la MVC du Polo et à laquelle participaient beaucoup de personnes.

Vous me dispensez de lire cette motion ? Si vous voulez la lire, vous pouvez le faire aussi, mais nous pouvons considérer que nous avons pris connaissance de cette motion. En tout cas, ce qu'il faut en retenir pour l'essentiel, on est bien d'accord, c'est qu'on a besoin, et c'est le cas ici, d'être unis pour défendre le maintien de ce bureau de poste du Polo Beyris au moment où La Poste, il faut bien le reconnaître est dans un jeu d'une certaine perversion pour arriver à nous fatiguer par des fermetures intempestives successives de ce bureau de poste pour ensuite apporter la preuve que finalement ce bureau de poste n'est peut-être pas si nécessaire que cela. Nous sommes là-dessus très clairs.

Est-ce que vous voulez dire quelque chose ? Moi, je n'ajoute rien de plus. On met aux voix ? Oui Monsieur ?

M. ABADIE : Pour être un des animateurs du collectif, je rejoins totalement vos propos, Monsieur le Maire. La question, au-delà de cette motion que nous partageons bien sûr, c'était le sens de celle que nous avons aussi commencée à préparer, de demander de maintenir cette poste de plein exercice dans le quartier. Vous en parliez, comment on peut faire pression sur ces responsables de La Poste qui ne sont pas venus à ce débat, cette réunion publique, malgré moult sollicitations. C'est la question que je poserais. Et puis bien sûr, je vais faire circuler la pétition que nous faisons qui, pour l'instant, approche les 400 personnes, notamment de beaucoup de familles du quartier. Merci.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur. Monsieur Etcheto?

M. ETCHETO : Juste un petit mot rapidement. J'en ai pris connaissance dans le détail rapidement et on partage. S'il avait été possible, en amont, de l'enrichir un petit peu. Ce serait aussi pour mettre en garde sur l'autre risque que vous connaissez aussi à la place des Gascons, puisqu'on sait bien malheureusement que, là aussi, il y a des vellétés de restreindre petit à petit le service selon un mécanisme qui est à peu près le même que celui qu'on a pu voir à l'œuvre au Polo Beyris. Les mêmes causes pouvant malheureusement entraîner les mêmes effets.

M. LE MAIRE : On est d'accord Monsieur Etcheto. Effectivement, ils auraient bien voulu faire la même chose place de Gascons. Mais on a une force place des Gascons qu'on n'a pas sur le Polo, c'est que tout simplement sur la place des Gascons, nous sommes dans un périmètre politique de la Ville et aucune décision de fermeture de bureau de poste ne peut intervenir sans l'accord du maire. Comme nous sommes tous contre ici, il n'y a aucun doute là-dessus, ils ne pourront pas le faire.

M. ETCHETO : Cela dit, il y a d'autres services publics, malheureusement. Il y a l'exemple de la Caisse d'Épargne fermée il y a un an. Nous sommes sur des services emblématiques du service public à la population, notamment dans ces quartiers, vous vous en rappelez tous, qui a fermé. Pas même le maintien d'un distributeur, du distributeur qui y était d'ailleurs. Il y a quand même aussi ce risque-là dans un grand nombre de quartiers bayonnais. D'ailleurs, on sait aussi que la problématique n'est pas que dans notre ville, elle est aussi ailleurs.

M. LE MAIRE : Il est aussi dans tout le Pays Basque, malheureusement. On a beaucoup, beaucoup de messages qui nous viennent de l'intérieur du Pays Basque du même ordre, y compris avec des trésoreries qui ferment.

Je mets aux voix cette motion concernant le Polo, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. C'est clair. Tout le monde l'a voté à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

55. Train de nuit « La Palombe bleue »

M. LE MAIRE : La dernière motion, Madame Capdevielle, pouvez-vous nous lire le texte et on va le voter dans la foulée ?

Mme CAPDEVIELLE : Je vous le remettrai après. Le texte est : « Réuni en séance du Conseil municipal le jeudi 15 octobre 2020, l'ensemble des élus demande au gouvernement, dans le cadre du plan de relance, le retour rapide en 2021 du train de nuit La Palombe bleue dans sa configuration initiale axe Irun-Hendaye-Bordeaux-Paris. »

M. LE MAIRE : Parfait. On vote ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Motion adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée et bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures 15.